



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8413^e séance

Mercredi 5 décembre 2018, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Ouattara	(Côte d'Ivoire)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Ma Zhaoxu
	États-Unis d'Amérique	M. Cohen
	Éthiopie	M. Amde
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M. Esono Angue
	Kazakhstan	M. Umarov
	Koweït	M. Alotaibi
	Pays-Bas	M ^{me} Kaag
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
	Suède	M ^{me} Schoulgin Nyoni

Ordre du jour

Consolidation et pérennisation de la paix

Reconstruction post-conflit, paix, sécurité et stabilité

Lettre datée du 28 novembre 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2018/1063)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Hommage à la mémoire de S. E. M. George Herbert Walker Bush, quarante et unième Président des États-Unis d'Amérique

Le Président : Je voudrais, au nom du Conseil de sécurité, exprimer ma profonde sympathie au Gouvernement et au peuple des États-Unis d'Amérique pour le décès de M. George Herbert Walker Bush, quarante et unième Président des États-Unis. Le Président Bush disparaît après une longue et éminente carrière au service de son pays, notamment en tant que Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, dont il a présidé le Conseil de sécurité en mai 1972.

Au nom du Conseil, j'invite toutes les personnes ici présentes à se lever et à observer une minute de silence à la mémoire du Président Bush.

Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Consolidation et pérennisation de la paix

Reconstruction post-conflit, paix, sécurité et stabilité

Lettre datée du 28 novembre 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2018/1063)

Le Président : Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, aux Ministres et aux autres éminents représentants présents dans la salle du Conseil de sécurité. Leur participation à la présente séance témoigne de l'importance de la question à l'examen.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Burkina Faso, du Japon, du Rwanda et du Sénégal à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Paul Robert Tiendrebeogo, Ministre de l'intégration africaine et des Burkinabé de l'extérieur du Burkina Faso.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Moussa

Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/1063, où figure une lettre datée du 28 novembre 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'étude.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, à qui je donne la parole.

Le Secrétaire général : Je souhaite une chaleureuse bienvenue à S. E. le Président Alassane Ouattara et je remercie par la même occasion la Côte d'Ivoire de mettre à profit sa présidence du Conseil de sécurité pour proposer le thème d'aujourd'hui, qui met l'accent sur les liens qui unissent le développement économique durable, la paix et la sécurité.

L'expérience de la Côte d'Ivoire elle-même, qui avance dans le chemin de la consolidation de la paix et du développement, nous montre que la paix et le développement sont indivisibles. En outre, après avoir accueilli sur son sol une opération de maintien de la paix des Nations Unies, la Côte d'Ivoire peut en effet apporter une contribution précieuse et partager son expérience avec les opérations de paix en cours dans d'autres pays du monde. Ces faits attestent sans nul doute des résultats que nous pouvons obtenir si nous unissons nos efforts. C'est là l'esprit-même de mon initiative « Action pour le maintien de la paix ».

Sur le long terme, et à la lumière des crises aiguës et prolongées qui secouent le monde d'aujourd'hui, il est clair que la méthode consistant essentiellement à réagir aux crises a un coût humain et financier trop élevé. C'est pourquoi je tiens tant à recentrer nos activités sur la prévention, à rééquilibrer notre action dans les domaines de la paix et de la sécurité, et à coordonner nos activités entre les trois piliers que sont la paix, le développement durable et les droits de l'homme. La paix ne peut être pérenne sans développement et une paix durable est indispensable à la préservation des acquis du développement. À partir de ce constat, je souhaiterais aujourd'hui partager quatre messages clés avec le Conseil.

Premièrement, nous devons adopter une approche holistique. Cette approche suppose essentiellement que nous combattions les facteurs potentiels d'instabilité tels que les inégalités, les changements climatiques, la compétition pour les ressources, la corruption et la criminalité transfrontalière. Elle suppose également une prise de conscience réelle qu'investir dans les services de base, le développement durable et la cohésion sociale, c'est investir dans la paix. Elle suppose enfin de mieux adapter la présence des Nations Unies à l'évolution des besoins dans les pays qui, au lendemain d'un conflit violent, cherchent à instaurer une paix durable. Pour ce faire, nous devons nous efforcer en priorité de répondre aux besoins du pays hôte et à mobiliser autour de ces besoins l'ensemble du système des Nations Unies, toutes les opérations de paix, tous les acteurs humanitaires et du développement. C'est là un des éléments fondamentaux des réformes que j'ai engagées. Trop souvent, hélas, les pays qui ont connu des crises peuvent parfois basculer encore dans la violence, si un programme de développement inclusif n'est pas bien mené.

Deuxièmement, nous devons adopter des approches plus inclusives. Il est essentiel que les activités de paix et de développement soient prises en main, dirigées et menées par les acteurs nationaux et locaux. Pour cela, nous devons mobiliser les citoyens en premier lieu, ainsi que le secteur privé, et veiller à ce que le champ d'action de la société civile reste entier. Nous devons aussi associer à nos efforts les couches sociales qui sont trop souvent marginalisées et exclues, comme les femmes et les filles, les personnes âgées, les jeunes, les personnes handicapées et les membres des groupes minoritaires. La participation des femmes, notamment, est un moyen sûr d'améliorer l'efficacité et la pérennité de la consolidation de la paix. Leur contribution est en effet cruciale au redressement économique, à la légitimité politique et à la cohésion sociale.

(l'orateur poursuit en anglais)

Troisièmement, nous devons nouer davantage de partenariats. Je suis résolu à poursuivre la consolidation de nos liens avec les organisations régionales et sous-régionales et avec les institutions financières internationales pour préserver les acquis du développement, accroître la résilience et renforcer les capacités locales visant à prévenir les conflits et à y faire face. Cet aspect est particulièrement important dans les contextes de transition, lorsque la mission se retire et que l'attention internationale et l'afflux de ressources extérieures commencent généralement à faiblir.

Notre partenariat avec l'Union africaine est crucial et continue de se développer. Nous avons conclu des cadres communs sur la paix et la sécurité et sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous avons en outre mené conjointement des missions axées sur les femmes en vue de démontrer l'importance primordiale de l'égalité femmes-hommes. Plus tôt cette année, j'ai conclu un Cadre de partenariat stratégique avec la Banque mondiale et nous nous attachons actuellement à mettre en application les conclusions de notre étude conjointe, intitulée *Chemins pour la paix : Approches inclusives pour la prévention des conflits violents*.

La Commission de consolidation de la paix joue un rôle utile de médiateur et de rassembleur. Elle constitue une plateforme où divers acteurs et parties prenantes s'efforcent d'améliorer la cohérence des objectifs politiques et d'appuyer le développement durable dans les pays touchés par un conflit. De fait, les échanges de la Commission avec les militants de la paix et la société civile à l'échelon local sont essentiels pour faire le lien entre la consolidation de la paix au niveau national et les discussions relatives aux politiques au niveau mondial.

Quatrièmement, nous devons disposer de ressources suffisantes et prévisibles pour les activités de consolidation de la paix et de développement menées tout au long du cycle des conflits. Nous devons aider les États Membres à améliorer la mobilisation de ressources nationales et à attirer des investissements étrangers.

Le Fonds pour la consolidation de la paix a besoin d'un appui accru, et il le mérite. Instrument dynamisant, rapide et souple, le Fonds favorise la participation locale et, c'est extrêmement important, fournit une aide aux zones reculées – y compris transfrontalières – qui sont souvent laissées pour compte. Le Fonds alloue par ailleurs plus de 30 % de ses ressources annuelles à la défense des droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes à l'appui de la pérennisation de la paix. Je demande de nouveau à tous les États Membres et aux entités des Nations Unies de suivre son exemple. Je demande de nouveau également que les opérations de paix africaines placées sous l'autorité du Conseil de sécurité soient dotées d'un financement prévisible, durable et souple, notamment au moyen de contributions versées à l'ONU si nécessaire.

Je suis fermement résolu à apporter mon appui au Conseil de sécurité tandis que nous nous efforçons ensemble de consolider nos activités tout au long du continuum de la paix.

La restructuration et le repositionnement des piliers paix et sécurité et développement de l'ONU contribueront à promouvoir une nouvelle génération d'approches et de mécanismes pour répondre plus efficacement aux problèmes les plus urgents auxquels le monde est confronté. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la pérennisation de la paix sont complémentaires et se renforcent mutuellement. J'encourage tous les acteurs à faire davantage pour faire de ces cadres nos meilleures garanties contre l'instabilité et l'insécurité. Je remercie à nouveau S. E. le Président Ouattara et la Côte d'Ivoire d'avoir porté notre attention sur ce travail de la plus haute importance.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général de son exposé. Je donne maintenant la parole à M. Faki Mahamat.

M. Faki Mahamat : L'Union africaine se joint au Président du Conseil pour présenter ses condoléances aux États-Unis d'Amérique à la suite du décès du Président George H. W. Bush, qui, dans sa longue carrière, a eu à représenter son pays au sein de cet auguste organe qu'est le Conseil de sécurité.

En choisissant ce thème portant sur la consolidation et la pérennisation de la paix, la reconstruction post-conflit, la paix, la sécurité et la stabilité, et en partageant avec nous, aujourd'hui, son expérience post-conflit, la Côte d'Ivoire fait œuvre utile. Les pays où des conflits récurrents persistent, notamment en Afrique, feraient bien de s'inspirer de cette expérience éclairante à plus d'un titre. Aussi voudrais-je rendre hommage au Président Alassane Ouattara, dont la présence rehausse l'importance de ce débat. Je voudrais aussi réitérer mon appréciation au Secrétaire général António Guterres pour son engagement. Depuis sa prise de fonction, il n'a eu de cesse d'œuvrer au renforcement du partenariat, notamment avec l'Union africaine.

La quête de la paix est un long processus. Elle exige un engagement de tous les instants de la part des parties prenantes nationales et un soutien continu de la communauté internationale. Sans accompagnement international, les efforts nationaux ne peuvent surmonter les innombrables obstacles qui se dressent sur le chemin de la paix. Sans volonté politique nationale forte, aucune assistance internationale ne peut produire des résultats durables.

La Côte d'Ivoire est une claire démonstration de ce que la paix est une entreprise à portée de main, dès lors que la volonté de la réaliser existe. Alors que

l'Afrique redouble d'efforts pour faire taire les armes à l'horizon 2020, la trajectoire ivoirienne est une source d'encouragement. Les évolutions récemment intervenues dans la Corne de l'Afrique le sont tout autant. Il me plaît de relever que la volonté politique et la détermination qui ont rendu possible la sortie de crise en Côte d'Ivoire ont continué d'animer les autorités ivoiriennes dans la phase post-conflit.

Sur le plan politique, la main tendue aux ennemis d'hier a permis de franchir des pas décisifs sur la voie de la réconciliation. Les mesures courageuses annoncées par le Président Ouattara en août dernier, à l'occasion du cinquante-huitième anniversaire de l'indépendance de son pays, sont emblématiques à cet égard. Sur le plan économique, la forte croissance enregistrée ces dernières années, accompagnée d'un développement impressionnant des infrastructures, a rapproché la Côte d'Ivoire de l'émergence souhaitée et posé des jalons importants pour sa stabilité à long terme.

Dans tout conflit, réduire les armes au silence n'est que la première étape d'une longue marche. Enraciner durablement la paix requiert des efforts soutenus et un engagement à long terme qui va au-delà de la durée de vie des missions de maintien de la paix. Rien n'illustre mieux la nécessité de prêter une forte attention à cette question que le constat selon lequel 40% des pays en phase post-conflit rechutent dans la violence 10 ans après en être sortis.

Consciente de cet état de fait, l'Union africaine a, dès 2006, adopté un document-cadre sur la reconstruction et le développement post-conflit, pour servir de guide aux efforts visant à s'attaquer aux causes profondes des conflits et à prévenir le retour de la violence. Celui-ci a été suivi du lancement, en 2010, de l'Initiative de solidarité africaine, qui repose sur le principe de l'entraide continentale. Sur le terrain, l'Union africaine apporte une contribution tangible à nombre d'États membres en situation post-conflit, à travers des projets à impact rapide, un soutien technique dans des domaines clefs et une action de plaidoyer pour mobiliser les soutiens requis. Cette implication pratique de l'Union africaine illustre la ferme volonté des dirigeants africains d'assumer la part de responsabilité qui leur revient dans la promotion de la paix et de la sécurité sur le continent. Le « compter d'abord sur soi-même » est un élément essentiel du renouveau de l'Afrique. C'est au nom de ce principe que nos dirigeants ont pris l'engagement de financer 25% des coûts de l'agenda continental en matière de paix et de sécurité.

En écho aux instruments pertinents de l'Union africaine et sur la base des expériences passées et en cours sur le continent, l'on ne soulignera jamais assez l'importance de l'inclusion politique, de la gouvernance démocratique et de l'existence d'une direction nationale dévouée pour le succès de la consolidation de la paix. Il est tout aussi important de promouvoir un développement équilibré, de lutter résolument contre les inégalités et de répondre aux besoins spécifiques des jeunes et des femmes qui sont les premières victimes de ce genre de conflits.

Naturellement, la relation dialectique entre paix et développement est évidente. De même, il importe de rapprocher les tâches liées aux processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion à la réforme du secteur de la sécurité, ainsi qu'à la lutte contre l'impunité, d'une façon qui prenne en compte les spécificités propres à chaque situation.

Le retour à la paix en Côte d'Ivoire est une victoire à mettre à l'actif du partenariat entre les Nations Unies, d'une part, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'autre. L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire a pris la relève de la mission que la CEDEAO avait déployée sur place dès décembre 2002. Politiquement, les trois organisations ont, tout au long du processus de paix, étroitement travaillé ensemble. Les résolutions du Conseil de sécurité sur la Côte d'Ivoire furent bien souvent l'aboutissement de décisions prises au niveau régional, telles que validées par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Il est heureux de noter qu'au cours des années écoulées, et tirant les leçons de notre expérience commune en Côte d'Ivoire et ailleurs sur le continent, le partenariat entre l'Union africaine et les Nations Unies s'est significativement renforcé, tant entre la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat qu'entre le Conseil de paix et de sécurité et le Conseil de sécurité. Je note également la coopération encourageante qui s'est développée entre le Conseil de paix et de sécurité et la Commission de consolidation de la paix. Je réaffirme ici l'engagement de l'Union africaine à poursuivre et à approfondir cette collaboration, avec un accent particulier sur les pays africains objet de l'attention de la Commission de consolidation de la paix, mais aussi sur ceux où des missions de maintien de la paix s'apprentent à conclure leurs opérations. Dans cette entreprise de renforcement de notre partenariat, il me semble utile de rappeler les principes qui devraient

guide notre action commune en appui à la paix, à la stabilité et au développement sur le continent.

Premièrement, l'appropriation nationale. Dans ce domaine, comme dans bien d'autres, rien de durable ne peut être réalisé si les acteurs nationaux n'assurent pas la direction du processus de consolidation de la paix.

Deuxièmement, la promotion de solutions adaptées aux réalités de chaque pays. Cela s'applique, en particulier, à la problématique de la justice après un conflit. Conformément à son Acte constitutif, l'Union africaine est profondément attachée à la lutte contre l'impunité. Mais ce combat pour la justice doit être mené d'une manière qui favorise la réconciliation et une paix durable, sur la base du triptyque justice, vérité et réconciliation. Toute autre approche risque de perpétuer les divisions et de recréer les conditions de la violence. C'est le lieu et le moment d'appeler à une nouvelle relecture des principes structurants du concept de la justice transitionnelle.

Troisièmement, un accompagnement international qui s'inscrit dans la durée. Souvent, hélas, la mobilisation internationale s'émousse dès qu'une crise cesse de faire la une des médias. Et pourtant, c'est alors que commence la partie la plus délicate du processus de promotion durable de la paix.

Je voudrais, en conclusion, souligner à quel point ce débat sur la consolidation de la paix est opportun. Je forme le vœu qu'il se traduise par une mobilisation accrue de la communauté internationale en ce domaine, où le succès exige la conjugaison judicieuse du devoir de solidarité et d'une vision à long terme.

Le Président : Je remercie M. Faki Mahamat de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Président de la République de Côte d'Ivoire.

Je suis particulièrement honoré de présider cette séance et ce débat de haut niveau du Conseil, qui s'inscrivent dans le cadre des activités choisies par la Côte d'Ivoire pour marquer sa présidence du Conseil de sécurité en ce mois de décembre 2018. Il s'agit d'un moment important pour mon pays, qui intervient 27 ans après son dernier mandat au sein du Conseil de sécurité. Notre présidence intervient aussi plus d'une année après la sortie de la Côte d'Ivoire de l'ordre du jour du Conseil de sécurité et la fermeture, en 2017, de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), après 13 années

de présence sur notre territoire. Il faut dire que cela a été un véritable succès.

La Côte d'Ivoire assume la présidence tournante du Conseil de sécurité dans une période marquée par des bouleversements sur le plan international, avec une redéfinition de certains équilibres. Notre présence dans cette prestigieuse enceinte nous offre l'occasion de redire notre foi dans un système multilatéral équilibré, qui permet à tous de faire entendre leur voix, aussi faible qu'elle soit, et de voir leurs aspirations prises en considération. Dans cette période charnière, notre monde est appelé à faire preuve de plus de solidarité et d'entente, afin de relever les défis en matière de paix et de sécurité auxquels nous sommes tous confrontés. Dans ce contexte, notre présidence sera placée sous le signe de l'ouverture, du partage d'expériences et de la collaboration afin de créer, en toutes circonstances, les conditions du consensus sur les questions les plus difficiles. Nous voulons également enrichir l'éventail des réponses apportées par le Conseil de sécurité aux différentes questions dont il est saisi.

Par ailleurs, mon pays accordera, au cours de sa présidence, une attention soutenue aux questions africaines – je remercie ici le Président Moussa Faki Mahamat d'être présent – qui dominent hélas de loin notre ordre du jour, et requièrent une attention particulière et un engagement total de chacun des pays africains. J'invite donc les membres du Conseil à répondre favorablement aux attentes et aux appels de l'Afrique à davantage de solidarité dans le financement de ses opérations de soutien à la paix, et je remercie le Secrétaire général pour toutes ses initiatives dans ce domaine.

Au regard des nombreux défis liés à la paix et à la sécurité internationales dans notre monde en constante mutation, l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité apparaissent, plus que par le passé, incontournables pour prévenir et résoudre les conflits. Je voudrais donc adresser mes encouragements au Secrétaire général pour l'ambitieux projet de réforme de notre Organisation commune qu'il a initié et dont l'aboutissement permettra de la rendre encore plus efficace.

La Côte d'Ivoire a bénéficié, comme je l'ai dit tantôt, pendant plus d'une décennie, d'un engagement sans précédent de la communauté internationale, en particulier de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité. En effet, dans la gestion de la crise que mon pays a traversée, le Conseil de sécurité a adopté

plus d'une cinquantaine de résolutions. Certaines de ces résolutions, notamment celles relatives à la certification des élections et à la protection des civils, constituent des évolutions inédites et courageuses qui resteront gravées dans les annales du Conseil.

Je peux m'exprimer aujourd'hui devant le Conseil grâce à la détermination et aux efforts du peuple ivoirien qui m'a élu, à l'engagement remarquable de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Africaine, dont je salue la présence aujourd'hui des premiers responsables, M. Faki Mahamat et M. Jean-Claude Brou, et à celui des Nations Unies, à travers l'ONU. Je voudrais rendre un hommage appuyé à la CEDEAO pour le rôle qu'elle a joué dans la sortie de crise dès les premiers instants.

J'exprime ma gratitude au Secrétaire général d'alors, M. Ban Ki-moon, ainsi qu'au Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire au moment de la crise, M. Choi Young-Jin, pour leur courage, leur détermination et leur engagement à défendre les idéaux de paix des Nations Unies.

Je voudrais, au nom de la nation ivoirienne, saluer la mémoire des 150 Casques bleus qui ont fait le sacrifice de leur vie pour en sauver d'autres et pour ramener la paix et la stabilité dans mon pays. J'exprime à leurs pays et à leurs familles, ainsi qu'à la grande famille des Nations Unies, la reconnaissance du peuple ivoirien.

À présent, je voudrais rendre hommage à un digne fils de l'Afrique, septième Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour son exceptionnelle contribution à la paix dans le monde. Il s'agit de Kofi Annan, ce grand humaniste, qui nous a quittés le 18 août dernier, et dont la voix et la sagesse manqueront aux grandes causes du monde.

Le thème de notre débat, « Reconstruction post-conflit et paix, sécurité et stabilité », revêt une grande importance pour mon pays, au regard de son histoire récente. Ce thème nous offre l'opportunité de partager notre expérience en matière de reconstruction post-crise; il nous donne aussi l'occasion d'évoquer les priorités que nous avons établies afin de rendre irréversibles la paix et la sécurité ainsi que le développement que connaît la Côte d'Ivoire depuis la fin de la crise postélectorale. Nous souhaitons que les leçons tirées de notre expérience contribuent, modestement, à enrichir la pratique de notre Conseil dans le domaine de la consolidation de la paix, qu'il a su faire évoluer au cours des dernières années.

Notre expérience pourra également être utile aux pays qui sont confrontés à des situations similaires.

En 2011, la Côte d'Ivoire est sortie d'une décennie de crise et de la crise postélectorale, fragilisée sur les plans économique, social, humain et sécuritaire. En effet, l'insécurité était généralisée; tous les indicateurs économiques étaient dans le rouge; les infrastructures socioéconomiques ainsi que les services publics de base étaient dans un état de délabrement préoccupant. Cette situation aurait pu compromettre le retour du pays à la paix et à la stabilité durables, si des mesures urgentes et une stratégie globale de reconstruction et de développement n'avaient pas été mises en œuvre dès la fin des affrontements. La reprise en main a été possible grâce à la restauration de l'autorité de l'État, que nous sommes parvenus à mettre en œuvre, en dépit de notre confinement pendant quatre mois et demi à l'Hôtel du Golf à Abidjan, capitale économique de la Côte d'Ivoire.

Comme l'ont démontré plusieurs situations examinées par le Conseil, la reconstruction post-crise, la paix et la stabilité sont fortement tributaires de l'existence de structures étatiques et d'institutions capables de remplir pleinement leurs fonctions.

Dès 2011, la Côte d'Ivoire a fondé sa stratégie de reconstruction post-crise, de paix et de stabilité sur la relance de son économie, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, ainsi que sur la réforme du secteur de la sécurité et de la réconciliation. Nous avons commencé à travailler sur ces différentes questions, alors que nous étions confinés à l'Hôtel du Golf pendant quatre mois et demi. La relance rapide de notre économie a donné au Gouvernement les leviers lui permettant non seulement de répondre aux urgences sociales et sécuritaires des populations, mais aussi de travailler au développement du pays sur le long terme. C'est dans cette perspective que nous avons conçu et exécuté le Programme présidentiel d'urgence – et là encore, je voudrais dire que nous l'avons fait pendant des nuits blanches à l'Hôtel du Golf. Ce programme présidentiel d'urgence avait pour objectif de restaurer les infrastructures sociales de base, en particulier dans les zones rurales fragilisées afin d'accélérer le retour de l'administration dans toutes les régions du pays.

Nous avons consolidé ce programme d'urgence avec des plans nationaux de développement couvrant les périodes 2012-2015 et ensuite 2016-2020, pour un montant total d'environ 72 milliards de dollars, soit près de 40 000 milliards de francs CFA pour ces années, avec une forte implication du secteur privé, l'objectif étant

qu'il finance au moins 60 % de nos investissements, car nous croyons en sa capacité de tirer l'économie et de créer des emplois. Ces investissements ont permis une profonde transformation de l'économie et un taux de croissance moyen de près de 9 % par an entre 2012 et 2017. Certaines années, le taux de croissance a atteint 9 %. Aujourd'hui, il se situe aux environs de 7,5 %.

Concernant la paix et la stabilité, nous avons initié et mis en œuvre, avec le soutien de l'ONU, de nos partenaires financiers et techniques, une réforme du secteur de la sécurité et un vaste et ambitieux programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Ce programme, qui a coûté plus de 200 millions de dollars, a été financé à hauteur de 72 % par l'État ivoirien; il a abouti à la réintégration de plus de 65 000 ex-combattants. Au-delà de ce processus que nous avons pu mener dans un délai de trois ans, l'embellie économique du pays a offert de nombreuses opportunités d'emplois aux jeunes et aux ex-combattants. En effet, ce sont plus de 2 millions d'emplois qui ont été créés depuis 2012 dans mon pays, qui compte 24 millions d'habitants. Les membres du Conseil pourront voir eux-mêmes l'importance de cette création d'emplois.

En outre, nous poursuivons la restructuration et la modernisation de l'armée, des services de sécurité et de l'appareil judiciaire pour plus d'efficacité et de professionnalisme. C'est le lieu de rendre hommage à nos forces de défense et de sécurité pour leur engagement au service de la nation, leur professionnalisme et leur respect des droits de l'homme, notamment lors de l'attaque terroriste de Grand-Bassam en mars 2016.

Au plan politique, l'État ivoirien a pris en charge presque intégralement l'organisation de tous les scrutins intervenus dans le pays depuis 2012, y compris l'élection présidentielle en 2015 et le référendum constitutionnel en 2016, qui a doté la Côte d'Ivoire d'une Constitution moderne, une Constitution qui garantit davantage les droits et les libertés des citoyens, en particulier ceux des femmes. Tous ces scrutins ont consacré la consolidation de la démocratie en Côte d'Ivoire et la normalisation de la vie politique nationale. Nous venons, d'ailleurs, de terminer les deuxièmes élections locales dans mon pays. Le Gouvernement a également œuvré au renforcement de la bonne gouvernance avec la mise en place de la Haute Autorité pour la bonne gouvernance qui a une mission de prévention et de lutte contre la corruption. Nous avons aussi procédé au financement de l'indemnisation des victimes des crises successives que notre pays a connues. Le processus d'indemnisation a démarré en

2015, avec la mise en place d'un fonds spécial, d'une dotation initiale de 10 milliards de francs CFA.

Enfin, plusieurs initiatives ont été prises pour promouvoir et renforcer la réconciliation nationale et la cohésion sociale. Il s'agit notamment de la mise en place de structures, telles que la Commission dialogue, vérité et réconciliation, la Commission nationale pour la réconciliation et l'indemnisation des victimes, ainsi que la Chambre des rois et chefs traditionnels, compte tenu de leur rôle en matière de règlement des conflits et de médiation au plan local. Dans ma volonté de consolider la réconciliation et de solder définitivement le contentieux relatif à la crise post-électorale, j'ai pris, en août, une loi d'amnistie concernant environ 800 personnes, poursuivies ou condamnées pour des infractions en lien avec la crise post-électorale de 2010 ou des infractions contre la sûreté de l'État. Ces initiatives ont donné des résultats significatifs. Aujourd'hui, tous les déplacés internes sont retournés dans leurs localités d'origine et la quasi-totalité des réfugiés sont revenus en Côte d'Ivoire. Les Ivoiriens vivent ensemble dans la paix et la tolérance.

Le cas de la Côte d'Ivoire devrait également inspirer l'action du Conseil et celle de la communauté internationale dans des situations post-crise, aussi complexes soient-elles. En effet, la reconstruction post-conflit, la paix et la stabilité durable nécessitent – et je suis en parfait accord avec le Président de la Commission de l'Union africaine – en tout premier lieu, l'existence d'un Gouvernement qui tire sa légitimité d'élections démocratiques et transparentes; en deuxième lieu, pour nous, la mise en place et le redéploiement d'une administration fiable qui inspire confiance; en troisième lieu, un processus de réconciliation crédible, mais également une réforme du secteur de la sécurité qui conduit à une armée et des services de sécurité professionnels; et enfin, un plan d'investissement d'urgence pour la fourniture équitable de services sociaux de base et, bien évidemment, la création d'emplois, notamment pour les jeunes. Ce processus requiert un accompagnement politique et technique soutenu, ainsi que d'importantes ressources financières qui ne sont pas disponibles dans les pays qui sortent de conflit. C'est pourquoi il est important que dans de tels pays, la communauté internationale, notamment l'ONU, reste engagée de façon décisive et résolue, tout en évaluant les conditions d'un retrait ordonné, comme ce fut le cas pour la Côte d'Ivoire.

Nous devons cependant nous rendre à l'évidence que la paix, la stabilité et le développement à l'intérieur d'un pays qui sort de crise demeurent également tributaires de l'environnement sécuritaire régional. C'est le cas de mon pays, en Afrique de l'Ouest. On le voit aussi avec la situation en Afrique de l'Ouest, en général, et au Sahel, marqués dans certaines régions par d'intenses activités terroristes; des menaces auxquelles nous devons répondre ensemble et le plus fortement possible. À cet égard, je lance un appel au Conseil pour un financement adéquat et durable des opérations de maintien de la paix en Afrique, et en particulier du Groupe de cinq pays du Sahel, qui demeure une préoccupation majeure pour la Côte d'Ivoire et pour tous les pays de la sous-région ouest-africaine.

Pour terminer, je voudrais réitérer mon souhait ardent de voir l'expérience de mon pays venir enrichir les recommandations et les décisions qui se rapportent aux États engagés dans des processus complexes de sortie de crise et de reconstruction post-conflit. La Côte d'Ivoire entend y contribuer pleinement. C'est à ce titre que nous mettons à la disposition de la MINUSMA et de la MINUSCA ou dans tout autre théâtre d'opérations en Afrique, un contingent que nous avons formé et équipé.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Simeon Oyono Esono Angue, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Guinée équatoriale.

M. Esono Angue (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je voudrais avant toute chose, présenter au Conseil de sécurité les excuses de S. E. M. Obiang Nguema Mbasogo, Président de la République de Guinée équatoriale, qui, en dépit de sa volonté, n'a pu faire le déplacement pour participer à cette importante séance, à cause d'engagements étatiques antérieurs. Il m'a donc chargé de transmettre au Conseil ses vœux de paix ainsi que ses souhaits de plein succès à cet important événement.

Nous voudrions aussi vous féliciter, Monsieur le Président de la République de Côte d'Ivoire, de l'accession de votre pays, un pays frère, à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre et d'avoir organisé la présente séance pour discuter d'un thème important pour la paix et la sécurité dans le monde, à savoir « Reconstruction post-conflit et paix, sécurité et stabilité ». Nous sommes convaincus du succès de cet important travail. Nous félicitons et remercions aussi le

Secrétaire général Antonio Guterres et toute son équipe de leur excellent et complet exposé, qui atteste une fois de plus de l'engagement et des efforts que déploie l'ONU aux fins de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans le monde. Nous saluons la participation de S. E. M. Moussa Faki Mahamat à la présente séance.

Ces derniers temps, le continent africain a été et continue d'être l'une des principales victimes des conflits armés, et il pâtit comme personne de leurs conséquences dévastatrices, notamment l'instabilité politique, la pauvreté, les violations des droits de l'homme, la destruction des infrastructures et l'affaiblissement des institutions. À la fin de ces conflits et guerres, de nombreux pays africains se retrouvent confrontés à de multiples défis dans les domaines de l'économie, des infrastructures, de l'élimination de la pauvreté, des emplois, de l'éducation, de la santé publique et de la sécurité sociale. Dans ces situations, les efforts de la communauté internationale doivent s'attacher à apporter une assistance sincère aux pays concernés aux fins de leur relèvement économique, dans le cadre duquel la priorité doit être accordée à l'industrialisation, à la modernisation de l'agriculture et au développement des ressources humaines, et où la consolidation des programmes éducatifs doit aussi occuper une place de choix. L'éducation est un élément incontournable dans la recherche de l'émergence économique de toute société. Il importe aussi de reconnaître que la consolidation de la paix est une tâche de longue haleine, complexe et difficile, et, dans le contexte actuel, elle se heurte à de nouveaux obstacles et défis. Cette situation nécessite un examen sérieux aux fins d'une réponse appropriée de la part de la communauté internationale.

Nous avons déjà dit à maintes occasions qu'aucun conflit ne peut se régler comme il se doit et qu'aucune paix n'est possible ni durable si l'on ne prend pas les mesures nécessaires susceptibles de promouvoir un développement inclusif et équilibré qui profite à tous. Les efforts qui sont déployés pour régler les conflits doivent se poursuivre afin de réaliser le développement une fois le conflit terminé. Ceci doit être la priorité absolue et l'objectif inaliénable de toute politique visant à trouver des solutions définitives aux problèmes qui affectent le monde. Il ne saurait y avoir de paix sans justice, et, pour consolider les processus de paix et de règlement des conflits, il importe que les victimes ressentent que justice a été faite, car la politique de l'impunité peut donner lieu à des actes de vengeance et de haine. C'est pourquoi il importe de bien gérer le lien qu'il y a entre maintien de la paix et quête de justice. La paix et la justice ont

toujours été des objectifs auxquels l'humanité a aspiré. Ce sont deux concepts qui se complètent et se renforcent mutuellement. Rendre la justice n'est pas seulement une question juridique; c'est une question intimement liée à d'autres facteurs politiques, économiques et culturels. L'objectif ultime de la justice c'est la stabilité et la réconciliation, concepts indispensables pour la paix et la stabilité, surtout au lendemain d'un conflit. Ce processus doit inclure la réhabilitation des plus vulnérables, les femmes et les enfants.

Il est indispensable d'aider les pays qui sortent d'un conflit à concevoir des stratégies intégrales de reconstruction et de développement durable après un conflit, en tenant compte de chaque situation. Il n'existe pas de modèle unique s'agissant d'instaurer la paix. La communauté internationale, en fournissant une assistance, se doit de respecter les caractéristiques propres à chaque pays et tenir compte de ses avis, étant donné qu'ils sont les premiers concernés par la stabilité et la reconstruction. La communauté internationale doit agir en gardant cela à l'esprit.

Le développement socioéconomique durable doit être la principale manière de construire la paix, et il doit être son objectif ultime. D'autres aspects importants, comme les droits de l'homme et l'état de droit ne doivent se voir accorder inutilement la priorité au détriment du développement économique et social. Le système des Nations Unies doit jouer un rôle de coordination pour promouvoir la mise en œuvre efficace du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et accorder la priorité à l'élimination de la pauvreté et de la faim.

Nous appelons à cet effet la communauté internationale à accorder une plus grande attention au développement socioéconomique des États en situation de post-conflit. La situation en matière de sécurité dans différents pays d'Afrique de l'Ouest s'est stabilisée ces dernières années et est en train de revenir à la normale. La Guinée équatoriale se félicite de ces progrès et est confiante que sous la direction des gouvernements de la région et de leurs peuples ils enregistreront ironiquement encore plus avant dans la construction et le développement de la région. Les expériences positives de la Côte d'Ivoire, du Libéria et de la Sierra Leone méritent notre reconnaissance en tant qu'ils sont des exemples concrets et pratiques d'enseignements tirés et de pratiques optimales. Des pays d'autres régions de l'Afrique ont aussi lancé des processus similaires. Nous espérons qu'ils seront tout autant couronnés de succès, et nous invitons les acteurs des différents conflits à

faire passer les intérêts suprêmes de leurs pays avant tout et à agir de leur mieux en faveur de paix et de la stabilité dans leur pays. La consolidation et le succès de ces processus impliquent entre autres choses des actions multisectorielles, à savoir la réforme des forces armées, la promotion de la justice, des programmes économiques réalistes, une direction politique judicieuse, un dialogue franc et sans exclusive.

Le désir de paix, de stabilité et de développement est un objectif commun et une ambition collective des États Membres de l'ONU, en particulier sur le continent africain où les guerres et les conflits persistent. La nécessité de mettre fin à ces conflits le plus rapidement possible en vue de créer un environnement sûr pour le développement socio-économique est devenue la priorité principale de la communauté internationale et nécessite donc une assistance et un appui considérables de la part de l'ONU. La responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui incombe au Conseil est à la fois inéluctable et irremplaçable. À cet égard, la coopération avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales est indispensable pour obtenir de bons résultats.

La Guinée équatoriale participe activement au cycle intense de négociations tenues actuellement pour adopter, si possible ce mois-ci et sous la présidence de la Côte d'Ivoire au Conseil de sécurité, la résolution qui vise à fournir un financement prévisible et durable, grâce aux contributions des Nations Unies, aux opérations de maintien de la paix et d'appui à la paix de l'Union africaine. Je voudrais réitérer dans cette enceinte la demande d'appui à toutes les personnes ici présentes pour qu'elles contribuent à faire des aspirations du continent africain une réalité.

L'équation est simple et claire : nous, les Africains, connaissons notre environnement, théâtre de nombre des conflits qui nous saignent à blanc et déstabilisent la paix et la sécurité internationales, et qui, en outre, entravent non seulement notre plein développement, mais empêchent également l'optimisation de notre potentiel indéniable. Nos partenaires, d'autre part, disposent des moyens qui pourraient donner l'impulsion nécessaire à nos efforts en faveur de la pacification et de la stabilisation de notre continent. Ce modèle de coopération, qui est un modèle pionnier, est prometteur et a toutes les chances de réussir, et nous ne devons pas manquer cette occasion. Tout effort en ce sens est hautement justifié.

Nous encourageons également les États Membres à assurer la pleine participation des femmes et des jeunes aux processus d'édification de la paix. Enfin, il est largement reconnu que la participation des femmes est également cruciale au succès d'une reprise économique, à la légitimité politique et à la cohésion sociale. Les acteurs nationaux et internationaux doivent reconnaître le potentiel des jeunes en tant qu'agents de changement positif. Pour y parvenir, les systèmes éducatifs doivent être reconstruits et les jeunes doivent participer à la reconstruction de leurs sociétés et avoir leur mot à dire à cet égard.

Pour terminer, nous voudrions rappeler aux États Membres que, si les partenariats et d'autres formes d'appui, telles que l'appui financier, sont d'une importance capitale dans la reconstruction post-conflit, l'une des conditions préalables au succès de l'aide étrangère est que ceux qui la fournissent doivent résister à la tentation d'imposer leurs solutions préférées au bénéficiaire. Il est essentiel que le pays bénéficiaire détermine ses objectifs prioritaires afin de pouvoir mettre en œuvre les politiques les plus susceptibles de l'aider à les atteindre. Une stratégie réussie peut être élaborée et mise en œuvre, mais uniquement par une coopération active et réaliste entre les donateurs et le bénéficiaire. Il est impératif que les donateurs et les partenaires n'imposent pas aux pays bénéficiaires la nature, le calendrier et l'ordre des politiques économiques, dont chacune peut entraîner des coûts sociaux inacceptables et à un risque de conflit. La République de Guinée équatoriale réitère son appui constant aux travaux de la Commission de consolidation de la paix et de l'ONU en général.

Le Président : Je prie le représentant de la République de Guinée équatoriale de transmettre mes remerciements au Président Obiang Nguema Mbasogo de l'avoir désigné pour le représenter.

Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Sigrid Kaag, Ministre du commerce extérieur et de la coopération pour le développement des Pays-Bas.

M^{me} Kaag (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Le Royaume des Pays-Bas présente une fois encore ses condoléances suite à la disparition de l'ancien Président des États-Unis d'Amérique, M. George Herbert Walker Bush.

(*l'oratrice poursuit en français*)

Qu'il me soit permis de commencer en remerciant le Président de la République de Côte

d'Ivoire, M. Alassane Ouattara, d'avoir organisé ce débat pertinent.

(l'oratrice reprend en anglais)

Je tiens également à remercier le Secrétaire général, M. António Guterres, et le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, de leurs contributions au débat d'aujourd'hui.

Comme nous l'avons entendu, la Côte d'Ivoire est un excellent exemple d'un pays qui n'est plus inscrit à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, mais qui est plutôt un membre estimé du Conseil. En apportant son expérience au Conseil, la Côte d'Ivoire se révèle être un appui précieux aux autres pays et au Conseil, comme l'ont illustré les exemples donnés par le Président du pays. À l'instar de la Côte d'Ivoire, le Royaume des Pays-Bas estime qu'il est essentiel que le Conseil de sécurité se concentre davantage sur le développement socio-économique, la reconstruction et la réconciliation équitables post-conflit, dans le cadre plus large de l'agenda pour la paix et la sécurité internationales.

Le Conseil a été créé pour améliorer la vie des populations - pour donner aux hommes, aux femmes et aux enfants la possibilité de vivre dans la paix et la sécurité et de jouir d'un développement durable. Et la paix et la sécurité, c'est tellement plus que l'absence de conflit armé. Lorsque nous ne tenons pas compte de ce fait, nous voyons des sociétés déchirées par la guerre conclure des accords de paix fragiles, pour finir par retomber dans un conflit armé lorsqu'elles ne sont plus au centre de l'attention internationale. Et, en tant que membres du Conseil de sécurité et de la communauté internationale, nous nous retrouvons à discuter de missions, de mandats et de budgets pour régler des problèmes qui n'auraient jamais dû être des problèmes.

Il est dans notre intérêt à tous de comprendre que la paix durable et la prévention des conflits exigent une approche intégrée, qui soit elle-même durable et inclue dès le départ le développement socio-économique - c'est essentiel. Mais qu'il me soit permis de souligner que le Royaume des Pays-Bas estime que la forme de prévention la plus efficace consiste à faire en sorte que le Conseil n'ait pas à se pencher sur la situation d'un pays particulier. Cela exige un effort collectif des États, de l'ensemble du système des Nations Unies et des institutions internationales, qu'elles soient financières ou sociales, pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et empêcher l'instabilité de s'aggraver.

La prévention des conflits est la pierre angulaire de la politique étrangère intégrée du Royaume des Pays-Bas, et c'est une priorité de notre mandat au Conseil. Nous avons investi dans l'analyse opportune des risques liés aux changements climatiques, ainsi que du non-respect des droits de l'homme et des conséquences de ce non-respect, ce qui est nécessaire non seulement pour prévenir le déclenchement ou l'émergence des conflits, mais aussi pour assurer une transition durable du conflit vers la consolidation de la paix et une paix durable. L'étude conjointe de l'Organisation des Nations Unies et de la Banque mondiale, intitulée *Chemins pour la paix : Approches inclusives pour la prévention des conflits violents*, souligne l'importance de s'attaquer aux inégalités et à l'exclusion pour assurer une paix durable. Je voudrais ajouter la durabilité environnementale à cette liste. Trois points sont cruciaux à cet égard.

Tout d'abord, la durabilité environnementale n'est plus optionnelle dans le menu du développement économique. Au cours de l'année écoulée, le Conseil de sécurité a constaté, dans de nombreux pays, que les changements climatiques, l'insécurité alimentaire et le stress hydrique aggravent les tensions, ce qui peut conduire à terme à des conflits. En conséquence, les efforts visant à renforcer l'économie après un conflit doivent tenir compte de ces difficultés pour assurer la résilience, la transformation énergétique et l'adoption d'approches novatrices pour atteindre ces objectifs. Cela est particulièrement pertinent en ce qui concerne la sécurité alimentaire, ce qui n'appelle aucun commentaire supplémentaire. Cette année, tous les pays autour de la table ont fait preuve du courage et de la volonté politique de reconnaître ce fait en adoptant à l'unanimité la résolution 2417 (2018) sur les conflits et la faim. À cet égard, je félicite le Bureau de coordination des affaires humanitaires et le système des Nations Unies d'avoir entrepris, plus tôt cette année, la tâche qui leur avait été prescrite au sujet du Yémen et du Soudan du Sud, ce dernier étant un pays qui a eu sept ans cette année et où sept millions de personnes risquent de souffrir de graves pénuries alimentaires.

Mais en tant que communauté internationale, nous pouvons aussi faire plus si nous voulons répondre de façon plus systématique à l'insécurité alimentaire et au risque de famine. Nous devons sauvegarder les moyens d'existence fondés sur l'agriculture et protéger les moyens de production des aliments, même ou particulièrement pendant les conflits. Cela nécessite des partenariats novateurs comprenant également le secteur privé et, bien entendu, les institutions financières.

Le deuxième élément que nous souhaitons aborder, ce sont les inégalités. Le développement économique doit fournir des possibilités à tous. Les femmes et les filles peuvent être et seront de puissants moteurs des changements socioéconomiques, mais nous devons leur assurer des possibilités égales, notamment l'accès à l'éducation, le financement sans exclusion et les droits fonciers. Quant aux enfants, le plus grand défi est de doter tous les enfants des pays en développement, et en particulier ceux touchés ou menacés par un conflit, des compétences dont ils ont besoin, quels que soient le groupe auquel ils appartiennent ou la région d'où ils viennent.

Un instrument qui est souvent oublié mais qui est très utile pour réduire les inégalités dans les sociétés au sortir d'un conflit, c'est la prestation d'un soutien psychosocial à tous ceux qui ont souffert d'un traumatisme causé par le conflit. Les Pays-Bas sont fiers d'annoncer qu'ils accueilleront une conférence sur ce sujet précis pendant le second semestre de 2019, afin d'appeler l'attention sur l'importance du soutien psychosocial et de la volonté politique de l'appuyer, ainsi que des moyens financiers et des capacités nécessaires pour fournir une assistance à ceux qui en ont le plus besoin et qui sont les plus vulnérables.

Enfin, en suivant le principe de ne laisser personne de côté, et afin de veiller à ce que tout un chacun puisse participer et que personne ne soit véritablement exclu, les sociétés doivent mettre en place des institutions solides et inclusives, renforcer l'état de droit et faire preuve de respect pour les droits de l'homme de tous.

L'accès à la justice est également l'axe de la réunion ministérielle qui se tiendra à La Haye les 6 et 7 février 2019. Elle fait partie de la troisième conférence du groupe d'étude sur la justice, que les Pays-Bas coprésident avec la Sierra Leone, l'Argentine et les Sages.

L'état de droit et des institutions solides et ouvertes à tous sont propices pour faire des affaires et pour attirer durablement les investissements. C'est ce qui permet à un pays de passer d'une économie de guerre à une économie de paix. Le respect des droits de l'homme est décisif pour tout cela. Nous avons vu à maintes reprises que le non-respect des droits de l'homme conduit à des conflits. C'est pourquoi nous estimons que le Conseil de sécurité doit demander des exposés, présentés en temps opportun, au sujet des situations préoccupantes en matière de droits de l'homme. Et c'est pourquoi nous

avons appuyé l'idée d'exposés sur les droits de l'homme en Syrie, en Corée du Nord et en Iran.

Pour conclure, je voudrais dire que le Royaume des Pays-Bas est solidaire de la Côte d'Ivoire et, en fait, du Secrétaire général Guterres, dans sa quête de réforme du système des Nations Unies. Notre quête est de promouvoir une démarche intégrée et appliquée par tous ainsi que par le système, en parallèle des trois piliers déjà mentionnés. Nous avons les outils voulus pour entreprendre cette tâche : les objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 16 sur la paix, la justice et des institutions efficaces. Ces éléments constituent le programme de prévention optimal. Ensemble, il nous incombe de promouvoir un système des Nations Unies actif qui intervient en temps opportun pour prévenir les conflits au moyen d'une analyse des risques améliorée et de l'alerte rapide, un système qui agit pour régler les conflits, notamment par le truchement d'un meilleur maintien de la paix. Nous avons besoin d'un système des Nations Unies qui agit pour pérenniser la paix en veillant à ce que les causes profondes soient abordées comme il convient dans toutes ses stratégies et dans tous ses mandats et en pansant les blessures des conflits grâce à la justice transitionnelle, à l'obligation pour les auteurs d'atteintes aux droits de l'homme de rendre des comptes, et au soutien à ceux qui ont le plus souffert.

Ces éléments seront toujours les priorités du Royaume des Pays-Bas. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer mon attachement sincère et personnel à poursuivre ces objectifs bien après la fin de notre mandat au Conseil de sécurité. Nous ne cesserons pas de le faire. Nous resterons fermes et résolus, comme toujours, en tant que partenaire dans la paix, la sécurité et la justice.

Le Président : Je voudrais demander à la représentante des Pays-Bas de transmettre mes remerciements au Premier Ministre néerlandais, M. Rutte, pour nos échanges et de l'avoir désignée pour le représenter.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais tout d'abord exprimer nos condoléances à la suite du décès de l'ancien Président George Herbert Walker Bush. Nous adressons notre sympathie à toute sa famille. Le Président Bush était un ami de longue date du peuple chinois. Au fil des ans, il a été témoin du développement historique des relations entre la Chine et les États-Unis d'Amérique et il les a promues, contribuant concrètement aux relations amicales entre nos deux peuples.

Je vous souhaite la bienvenue à New York, Monsieur le Président, pour présider le débat d'aujourd'hui. Je remercie M. Moussa Faki Mahamat, le Président de la Commission de l'Union africaine, et le Secrétaire général, M. António Guterres, de leurs exposés.

La Chine félicite la Côte d'Ivoire d'avoir choisi comme thème du débat d'aujourd'hui la reconstruction post-conflit, paix, sécurité et stabilité. Le maintien de la paix, la consolidation de la paix et la réalisation d'une paix durable sont des responsabilités importantes du Conseil de sécurité. Les pays au sortir d'un conflit sont confrontés à la tâche pressante du développement économique. Ce n'est que lorsque les besoins élémentaires des personnes sont satisfaits et que leurs moyens de subsistance sont garantis que la paix peut être consolidée et la reprise du conflit évitée.

La note de cadrage élaborée par la présidence ivoirienne du Conseil (voir S/2018/1063, annexe) est hautement édifiante. S'agissant du rôle que le Conseil doit jouer dans ce processus, je voudrais faire les trois observations suivantes.

Premièrement, il est important de respecter les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et les normes fondamentales régissant les relations internationales. Nous devons respecter la souveraineté nationale des pays concernés ainsi que leur appropriation du processus, tout en les aidant à définir une voie de développement adaptée à leurs spécificités nationales. La priorité doit être accordée au renforcement des capacités et à aider les pays à réaliser des transitions rapides et un développement autonome.

Deuxièmement, il faut mettre l'accent sur le développement autant que sur la sécurité, et les symptômes aussi bien que les causes profondes des conflits doivent être abordés. La pauvreté et le sous-développement sont les principales sources de conflit. La communauté internationale doit faire avancer de façon globale la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, renforcer les partenariats mondiaux pour le développement et honorer les engagements en matière d'aide, afin de promouvoir la paix durable au moyen du développement durable. Il faut accorder l'attention voulue au renforcement des institutions, au raffermissement de la cohésion sociale et à l'affectation progressive de davantage de ressources aux domaines de développement.

Troisièmement, nous devons renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la reconstruction post-conflit. Les bureaux extérieurs de l'ONU doivent respecter leurs mandats respectifs. Les entités de développement doivent se concentrer sur la réalisation de leurs mandats dans ce domaine et accorder de l'importance au renforcement de la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales. La communauté internationale doit soutenir activement les pays africains dans la mise en œuvre de la Feuille de route de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (2016-2020) et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, et encourager les organisations régionales à jouer un rôle actif dans la reconstruction des pays de la région qui sortent d'un conflit.

Les pauvres sont généralement les personnes les plus touchées et les plus vulnérables dans le contexte des conflits. L'accélération de la réduction de la pauvreté et la réalisation du développement sont nécessaires d'urgence pour la consolidation des dividendes de la paix au sortir d'un conflit. En tant que pays en développement le plus peuplé, la Chine est vivement consciente du lien entre le développement et le bien-être de la population. Nous sommes attachés en permanence à partager les possibilités et les résultats du développement avec d'autres pays dans le monde entier. Nous avons activement secondé les pays en développement, y compris les pays en situation de post-conflit, au moyen de la coopération Sud-Sud.

En septembre, le Sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino-africaine a été tenu avec succès. Nous nous sommes vivement félicités d'y voir le Président Ouattara, le Président Faki Mahamat et le Secrétaire général Guterres. Lors du Sommet, il a été décidé que la Chine et l'Afrique se concentreraient sur huit grandes initiatives au cours des trois prochaines années - la promotion industrielle, la connectivité des infrastructures, la facilitation du commerce, le développement vert, le renforcement des capacités, les soins de santé, les échanges directs entre les peuples, et la paix et la sécurité - et qu'elles prendraient la forme d'une assistance gouvernementale, ainsi que d'investissements et de financement par des institutions et sociétés financières. Au total, 60 milliards de dollars de financement seront fournis aux pays africains. L'initiative « Une Ceinture et une Route » du Président Xi Jinping, un bien public international offert par la Chine, est devenue la plus grande plateforme de coopération internationale au monde.

Nous nous félicitons de la participation de toutes les parties et de tous les pays à cette initiative. Nous constatons avec satisfaction les remarquables résultats obtenus par la Côte d'Ivoire dans son processus de reconstruction post-conflit. Ces dernières années, son économie a conservé un taux annuel de croissance de plus moins 8%. La Chine participe activement au processus de reconstruction de la Côte d'Ivoire et fournit tout l'appui et toute l'assistance qu'elle est en mesure d'apporter. Des soldats de la paix chinois ont participé à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Les projets réalisés dans ce pays avec l'aide de la Chine, tels que les programmes de conservation des terres agricoles et de l'eau et la construction d'écoles en milieu rural, continuent d'avoir une incidence positive. La centrale hydroélectrique de Soubre, financée par la Chine, est entrée en service en décembre 2017. C'est la plus grande centrale hydroélectrique d'Afrique de l'Ouest et elle a créé des milliers d'opportunités d'emploi pour la communauté locale. La Chine continuera de prendre des mesures concrètes pour appuyer la Côte d'Ivoire et d'autres pays africains dans leurs efforts de reconstruction et de développement.

Avant de conclure, je voudrais rappeler que le premier Président de la Côte d'Ivoire, Félix Houphouët-Boigny, a dit un jour que le rêve de l'humanité devait aller au-delà de la seule possession d'une maison où vivre ou d'un morceau de pain dont se remplir l'estomac. Selon lui, l'Afrique doit s'efforcer de réaliser le rêve qui consiste à bâtir une plus grande famille humaine. Aux côtés d'autres pays, y compris des pays africains, la Chine est prête à contribuer à l'instauration d'une paix durable et de la prospérité commune dans les pays sortant d'un conflit, et à l'édification d'une communauté à l'avenir partagé pour l'humanité.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, le peuple américain pleure la disparition du Président George H. W. Bush, quarante et unième Président des États-Unis d'Amérique. Nous remercions le Conseil de sécurité et les délégations et collègues qui ont été nombreux à nous présenter leurs condoléances depuis son décès. Qu'il me soit permis à présent de faire une brève déclaration à sa mémoire.

Le Président Bush a incarné un farouche sens du devoir envers son pays en consacrant sa vie entière au service public. Le jour de son dix-huitième anniversaire, il s'est engagé dans la marine américaine pour servir son pays. À tous les postes qu'il a occupés – membre du Congrès, Ambassadeur des États-Unis en Chine,

Directeur de la Central Intelligence Agency ou Président des États-Unis –, il a guidé notre pays vers la paix et la prospérité. Il a également donné corps à un monde plus libre et plus sûr, notamment auprès de l'ONU, en tant qu'Envoyé spécial du Secrétaire général Kofi Annan, après le tremblement de terre catastrophique qui a frappé l'Asie du Sud et, au sein même du Conseil, en tant qu'Ambassadeur des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies. Il a œuvré ici avec abnégation pour défendre la justice et promouvoir la paix.

À titre personnel, j'ai eu l'honneur et le privilège de travailler pour le Président Bush. Il a été le premier Président en exercice de mon pays que j'ai rencontré personnellement. C'est en 1991, il y a 27 ans, que je l'ai rencontré pour la première fois, à New York, durant la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale. Il m'a fait l'indélébile impression d'être un homme d'une grande décence et d'une grande dignité. Il a également laissé derrière lui d'immenses accomplissements en matière de politique étrangère. Nous rendons hommage à la mémoire du Président Bush. Son dévouement indéfectible au service public et ses accomplissements en temps de guerre comme en temps de paix continueront d'être une source d'inspiration pour les générations futures.

Je remercie le Président de la Côte d'Ivoire, M. Alassane Ouattara, de nous avoir réunis aujourd'hui pour identifier les moyens concrets par lesquels le Conseil de sécurité peut appuyer la consolidation et la pérennisation de la paix dans le monde. La présente séance est l'occasion de déterminer les meilleures pratiques en matière de consolidation de la paix. Elle nous permet également de réfléchir aux missions de maintien de la paix qui ont encore un long chemin à parcourir avant que la paix ne soit rétablie. Nous espérons que notre séance de ce jour renouvellera notre engagement collectif à nous efforcer, aux côtés des entités des Nations Unies chargées de la consolidation de la paix, d'aider tous les pays qui veulent réussir leur transition vers un environnement post-conflit.

Le Conseil consacre une grande partie de son temps à des conflits marqués par des combats, une violence active et un lourd bilan humain. Mais une fois que la difficile tâche d'instaurer un cessez-le-feu commence à porter des fruits, ces conflits disparaissent souvent de la une des journaux et de l'ordre du jour du Conseil. C'est précisément alors que commence le travail plus discret et sans doute plus difficile de guérir les blessures d'une société déchirée par le conflit. Si ce travail a généralement incombé aux gouvernements

nationaux ou aux organisations non gouvernementales, l'ONU a récemment renforcé sa capacité à jouer un rôle de premier plan dans la consolidation de la paix. La décision du Secrétaire général d'intégrer le Bureau d'appui à la consolidation de la paix dans le Département des affaires politiques a donné le signal que l'ONU cherchait à briser les cloisonnements institutionnels et à tirer parti de toutes les compétences du système des Nations Unies pour venir à bout de cette tâche.

Le récent rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix (S/2018/43) présente un certain nombre de recommandations importantes, portant notamment sur les cadres stratégiques intégrés, le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et une coopération accrue des Nations Unies sur le terrain. Bien que certains progrès aient été réalisés, nous encourageons l'ONU à susciter des avancées sur l'ensemble de ces propositions, dont certaines pourraient nécessiter de nouvelles ressources. Nous incitons les pays à verser des contributions volontaires supplémentaires au Fonds pour la consolidation de la paix, mais nous ne sommes pas partisans des efforts qui cherchent à lier au Fonds un pourcentage du budget du maintien de la paix. Globalement, renforcer la coordination et la communication au sein du système des Nations Unies pour la consolidation de la paix ne devrait pas nécessiter de dépenses supplémentaires.

Nous avons un défi collectif à relever dans notre approche de la consolidation de la paix. Aujourd'hui, nous allons tous faire des déclarations à l'appui des efforts de consolidation de la paix de l'ONU. Cela étant, nous avons peut-être des visions différentes, peu précises, de ce que ces travaux doivent englober en fonction des situations. Pour y remédier, nous encourageons l'Organisation à définir, dans chaque cas particulier, la vision d'un état final réaliste, et à mobiliser les ressources et les parties prenantes nécessaires pour y parvenir. Dans l'idéal, l'ONU identifierait l'état final souhaité au début d'une mission de maintien de la paix et l'associerait à une stratégie de sortie réalisable. Dans un tel scénario, une fois que la mission aurait rempli son mandat, l'action des Nations Unies évoluerait alors en appui à la consolidation de la paix. La Côte d'Ivoire et la Colombie sont deux modèles d'efforts de consolidation de la paix des Nations Unies qui ont bénéficié de la vision claire d'un avenir plus pacifique.

En juin 2017, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a fermé ses portes après

avoir appuyé avec succès l'accord de paix de 2003 et contribué à mettre fin aux troubles politiques de 2010. Le Conseil a pris la décision qui s'imposait en mettant fin à une mission dont l'objectif, stabiliser un pays sortant d'un conflit, avait été, pour l'essentiel, atteint. En outre, la Côte d'Ivoire avait bien conscience que la clôture de l'ONUCI ne signifiait pas que sa tâche était terminée, mais que le dur travail de consolidation de la paix ne faisait que commencer. La Commission de consolidation de la paix est activement mobilisée dans tout le pays, depuis la standardisation des documents d'identité et la formalisation des droits de citoyenneté jusqu'à l'organisation de dialogues axés sur les élections au sein de la société civile. L'étroite coordination entre le Conseil de sécurité, les acteurs de la consolidation de la paix au sein de l'ONU, le Gouvernement et les citoyens du pays a permis à la Côte d'Ivoire de venir à bout du conflit et de rétablir la paix. Monsieur le Président Ouattara, nous avons conscience de la tâche difficile à laquelle vous vous êtes attelé, ainsi que du rôle indispensable de chef de file que vous avez joué dans l'édification d'une société plus pacifique.

Quant à la Colombie, le Conseil a approuvé un mandat étroit et spécifique pour une mission politique spéciale des Nations unies chargée de surveiller et de vérifier le cessez-le-feu entre les Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia–Ejército del Pueblo (FARC-EP) et le Gouvernement colombien. En conséquence, les FARC-EP ont déposé des milliers d'armes et d'explosifs, sont devenues un parti politique - la Fuerza Alternativa Revolucionaria del Común - et ont pris part aux récentes élections. La nouvelle mission, la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, surveille désormais les garanties de sécurité et la réintégration des anciens membres des FARC-EP dans la société colombienne. Au sein de la Mission, les Colombiens d'attendent désormais à mettre pleinement en œuvre un plan de paix global. Ils ont fait leur une approche collaborative et sans exclusive qui porte déjà des fruits pour la paix.

Dans le cadre de leur appui aux efforts de reconstruction post-conflit, les États-Unis ont recensé plusieurs meilleures pratiques communes. Premièrement, la communauté internationale doit considérer qu'un accord de paix ou un cessez-le-feu n'est que la première étape d'un long processus. Deuxièmement, la réconciliation après un conflit prend du temps et ne doit pas se faire dans la précipitation. Troisièmement, la transition doit emporter l'adhésion des acteurs locaux dans l'ensemble de la société. Monsieur le Président

Ouattara, vous avez travaillé en gardant ces objectifs à l'esprit lorsque vous avez soutenu la transition de votre pays. La Commission de consolidation de la paix comprend bien cette dynamique et est bien placée pour appuyer cette action essentielle ailleurs.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) : Je vous remercie, Monsieur le Président, et je félicite votre pays d'avoir organisé cette importante séance. Votre présence aujourd'hui parmi nous, Monsieur le Président, met en évidence l'importance que la Côte d'Ivoire donne à la consolidation de la paix.

(l'orateur poursuit en espagnol)

Nous savons également gré au Secrétaire général António Guterres de sa présence et de l'exposé qu'il nous a présenté. Nous remercions enfin M. Moussa Faki Mahamat, de sa déclaration.

En 1992, l'expression « consolidation de la paix » est apparue pour la première fois dans le rapport « Agenda pour la paix » (S/24111) de l'ancien Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali, où elle est définie comme une « action menée en vue de définir et d'étayer les structures propres à raffermir la paix afin d'éviter une reprise des hostilités », dans le but de surmonter les effets dévastateurs de la guerre et des conflits armés et de consolider les processus de paix. C'est ainsi qu'a été lancée l'une des tâches les plus importantes et les plus fondamentales de notre Organisation, afin de renforcer les États en situation d'après-conflit. En fin de compte, la consolidation de la paix est un outil incontournable, dans le cadre de l'appropriation et de la responsabilité des États Membres, permettant de relever comme il convient les défis liés au rétablissement de l'ordre public, à la remise en état des structures administratives, au rétablissement de la sécurité nationale et de l'état de droit et bien entendu, au développement.

En outre, pour consolider véritablement la paix, il faut s'attaquer aux causes profondes et structurelles des conflits. Il est également essentiel d'avoir une interprétation commune des facteurs à l'origine des conflits, de partager les informations relatives aux conflits potentiels dans le cadre de l'alerte rapide, de mettre en place des mécanismes de prévention des conflits, de coordonner des actions communes et d'appui mutuel tout au long de différentes étapes des interventions visant à régler et à gérer les conflits.

Comme nous l'avons souligné à maintes reprises, la coopération avec les partenaires régionaux et sous-régionaux revêt une importance capitale. On peut le

voir, par exemple, dans les travaux de l'Union africaine, par l'intermédiaire du Conseil de paix et de sécurité, et des organisations sous-régionales, qui ont fait des progrès considérables en matière de prévention des conflits. Ces efforts deviennent encore plus productifs quand ces organisations partagent avec l'ONU leur vision de la situation, contribuant ainsi à une meilleure compréhension des crises, afin de formuler une approche commune en vue de leur règlement.

Nous estimons qu'il faut continuer à institutionnaliser cette coopération pour promouvoir une communication harmonieuse, des consultations directes, une meilleure coordination des services d'alerte rapide, l'analyse des conflits et des stratégies communes sur la base des avantages comparatifs.

La consolidation de la paix dépend étroitement des liens importants qui existent entre les bonnes pratiques, les enseignements tirés de l'expérience, le renforcement du dialogue interactif et la coordination entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix. Nous souscrivons pleinement au plan stratégique élaboré par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Ce plan vise à faire de la complémentarité entre les initiatives de paix et de sécurité, de l'appropriation nationale et de l'intégration des femmes et des jeunes à tous les niveaux les éléments clés sur lesquels reposent un partenariat stratégique qui met l'accent sur l'efficacité et la souplesse, dans le cadre des efforts visant à pérenniser la paix.

Dans cette optique, l'Organisation et la communauté internationale dans son ensemble ont tiré des enseignements importants de la situation en Côte d'Ivoire, où il a été démontré que les opérations de maintien de la paix peuvent atteindre leurs objectifs lorsque le Gouvernement hôte est un partenaire fiable, résolument engagé à assumer ses responsabilités envers les citoyens qu'il sert et auxquels il doit rendre des comptes. Bien entendu, il faut préciser à cet égard que les opérations de maintien de la paix ne peuvent pas se substituer à la volonté politique nationale ni aux efforts nationaux pour surmonter les problèmes qui sont à l'origine du conflit.

Nous voudrions saluer les progrès tangibles réalisés sur tous les fronts par la Côte d'Ivoire ces dernières années, en grande partie grâce aux efforts de ses citoyens, avec le concours de l'ONU et d'autres partenaires. L'environnement politique s'est stabilisé après trois processus électoraux pacifiques, ce qui a

facilité la croissance économique et a permis à tous les citoyens de tirer parti des dividendes de la paix. Cela a en outre permis de consolider le processus de réforme du secteur de la sécurité, ainsi que le processus de démobilisation, de désarmement et de réinsertion des anciens combattants dans la société civile. Il convient également de saluer les efforts en cours visant à promouvoir la réconciliation et la cohésion sociale, en améliorant la perception qu'ont les populations des forces de sécurité déployées dans leurs communautés, ce qui est un autre élément important au lendemain des conflits.

Nous convenons qu'il ne saurait y avoir de développement sans paix, ni de paix sans développement. À cet égard, nous estimons que la communauté internationale dans son ensemble doit joindre et intensifier ses efforts, en renforçant les synergies entre les activités de maintien de la paix et de consolidation de la paix, le cas échéant et dans le cadre de ses compétences, en vue de la réalisation de l'objectif fondamental, qui est de pérenniser la paix, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Pour terminer, nous tenons à souligner que la pérennisation de la paix doit passer par des outils politiques afin de trouver des solutions politiques négociées. Nous lançons un appel pressant à œuvrer pour la paix en ayant recours aux mécanismes multilatéraux, dans le strict respect des dispositions de la Charte des Nations Unies.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions tout d'abord exprimer nos condoléances au peuple et au Gouvernement des États-Unis à la suite du triste décès de l'ancien Président George W. H. Bush et saluer sa mémoire et son héritage.

Nous nous félicitons de l'organisation de ce débat public et nous remercions le Secrétaire général António Guterres de son important exposé. En outre, nous voudrions saluer tout particulièrement votre présence, M. Ouattara, et vous remercier de votre message édifiant. Nous saluons par ailleurs la présence du Président de la Commission de l'Union africaine et d'autres hautes personnalités.

Le Pérou partage l'avis de ceux qui ont souligné l'importance d'un développement économique durable et inclusif et de la reconstruction au lendemain des conflits pour consolider et pérenniser la paix. À cet égard, nous voudrions mettre en exergue les bonnes pratiques de la Côte d'Ivoire. Pour parvenir à une paix pérenne, il faut un

large consensus national en faveur de la reconstruction des zones touchées et de la revitalisation de l'économie. Il faut offrir des perspectives d'avenir et des avantages concrets à la population, en toute équité et transparence, en encourageant le retour des personnes déplacées et en accordant l'attention aux victimes à titre prioritaire. À cette fin, il faut s'attacher à renforcer des institutions inclusives et responsables, à même de réduire les inégalités et de garantir l'accès à la justice et l'état de droit, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La communauté internationale doit appuyer les efforts déployés pour atteindre ces objectifs, sachant qu'il ne saurait y avoir de développement durable sans paix et de paix sans développement durable. Nous soulignons le rôle important que joue l'ONU, en particulier sa Commission de consolidation de la paix, à cette fin.

À cet égard, nous voudrions souligner trois points.

Premièrement, nous soulignons la nécessité de rétablir la cohésion sociale et le consensus politique. La reconstruction d'un pays touché par un conflit doit avoir pour fondement la reconstruction de son tissu social. Il n'est pas possible de pérenniser la paix sans faire des progrès en même temps en matière de réconciliation nationale, d'accès à la justice et de promotion des droits de l'homme. À cette fin, il faut encourager l'émergence de nouveaux acteurs politiques engagés en faveur de la construction d'un avenir commun. La participation des femmes et des jeunes est essentielle.

Deuxièmement, il faut investir, dans la transparence, dans des infrastructures inclusives et résilientes. De toute évidence, la reconstruction au lendemain des conflits exige d'importants investissements dans les infrastructures, qui facilitent la création d'emplois et la relance de l'économie. Toutefois, l'état de droit revêt une importance fondamentale pour attirer les investissements nécessaires et préserver la légitimité des institutions nationales appelées à les promouvoir. Les citoyens doivent avoir le sentiment que les infrastructures sont reconstruites dans la transparence, sans corruption ni discrimination et au profit de tous les secteurs de la société. En outre, compte tenu de la fréquence croissante des catastrophes naturelles liées aux changements climatiques, les nouvelles infrastructures doivent être résilientes, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

Le troisième point concerne la responsabilité de la communauté internationale. La prolifération des conflits dans le monde contemporain a des liens avec les inégalités croissantes au sein des pays et entre les pays ainsi qu'avec la vulnérabilité face à des phénomènes mondiaux comme les changements climatiques, l'extrémisme violent et la criminalité transnationale organisée. Les conflits contemporains se caractérisent également par des effets qui vont au-delà des frontières nationales. Les crises de réfugiés ont de graves conséquences politiques pour de nombreux pays. Les fluctuations des prix des ressources naturelles ont des incidences sur l'économie de tous les pays. Dans un monde irréversiblement interdépendant, il est essentiel de renforcer le multilatéralisme et la coopération internationale et d'établir des partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières, le secteur privé et la société civile afin de relever efficacement les défis auxquels nous sommes confrontés.

À cet égard, et pour terminer, nous voudrions souligner que l'appui à la reconstruction des pays touchés par les conflits et d'une manière générale, la promotion du développement durable ne sont pas seulement une fin en soi, mais également un moyen efficace et efficient de prévenir les conflits et de maintenir la paix et la sécurité internationales.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, nous sommes heureux de vous souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité.

Tout d'abord, je tiens à me faire l'écho des paroles de condoléances exprimées par mes collègues au peuple américain, ainsi qu'à la famille et aux amis du quarante-et-unième Président des États-Unis d'Amérique, feu M. George Herbert Walker Bush. Il a servi son pays avec dévouement, d'abord sur le champ de bataille pendant les années de guerre, puis à des postes gouvernementaux élevés. M. Bush a beaucoup fait pour renforcer la coopération russo-américaine sur les questions de sécurité internationale et il a gagné le respect sincère de mon pays.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance du Conseil de sécurité sur la consolidation de la paix après les conflits et nous savons gré également au Secrétaire général de nous avoir présenté son point de vue et de toute l'attention qu'il accorde aux questions de consolidation de la paix.

Depuis de nombreuses années, l'aide de l'Organisation des Nations Unies à la consolidation

de la paix est un outil important qui aide les États à faire face aux conséquences des conflits. En règle générale, les pays qui ont survécu à la phase aiguë d'une crise ne disposent pas des ressources humaines et institutionnelles nécessaires pour résoudre l'ensemble des problèmes auxquels ils sont confrontés dans les domaines de la sécurité, de l'ordre public, du développement socioéconomique, ainsi que d'autres problèmes urgents, ce qui explique qu'ils puissent avoir besoin d'une assistance internationale. Pendant cette phase sensible, les principales tâches d'un pays sont de favoriser la réconciliation nationale et de rétablir des conditions de vie sûres pour l'ensemble de sa population, une condition essentielle pour empêcher la reprise des conflits armés et pour garantir la transition vers un développement durable.

Les mandats des opérations de maintien de la paix des Nations Unies comprennent de nombreuses questions relatives aux premières phases de la consolidation de la paix. En s'acquittant de leur tâche principale, qui est d'aider à faire avancer les processus politiques, les soldats de la paix apportent une contribution importante à la mise en place de conditions préalables au début d'une véritable reprise. Toutefois, il faut bien comprendre que les principaux efforts de consolidation de la paix sont entrepris au niveau national. Ces efforts ne se limitent pas à une brève liste d'objectifs, mais représentent un processus de longue haleine qui commence avant le retrait d'une mission des Nations Unies, et qui se poursuit jusqu'à ce que tous les objectifs aient été mis en œuvre avec succès. En ce sens, ils diffèrent de l'aide internationale à la consolidation de la paix, qui n'est nécessaire que jusqu'à ce que l'État hôte atteigne l'autonomie - c'est-à-dire la capacité d'exister sans un appui essentiel de la communauté internationale.

Comme nous l'avons vu dans la pratique, l'aide fournie pendant un conflit n'est pas toujours efficace, car il est souvent impossible de consolider ses résultats positifs et, en cas de reprise du conflit, les processus doivent être repris depuis le début. L'aide internationale à la consolidation de la paix ne produit donc des résultats que si elle s'accompagne d'une trêve durable et d'un processus politique.

S'il ne fait aucun doute que la responsabilité principale de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies de consolidation de la paix appartient aux gouvernements, toutes les parties prenantes nationales doivent reconnaître leur responsabilité partagée en matière de paix. Il est difficile d'imaginer un relèvement

postconflit efficace - et encore moins un développement postconflit - sans une contribution constructive de tous les groupes de la société.

Pour ce qui est de l'appui international, il devrait être fondé sur les résolutions fondamentales 1645 (2005) et 2282 (2016) du Conseil de sécurité, qui énoncent les principes de base de la consolidation de la paix : le consentement des États hôtes, le respect de leur souveraineté et de leur indépendance politique, et le respect du principe de prise en main et de contrôle par les pays. Bien entendu, l'aide internationale à la consolidation de la paix devrait viser à renforcer les capacités et l'indépendance nationales des États hôtes, et non à se substituer à leurs fonctions.

En ce qui concerne les activités de l'ONU en matière de consolidation de la paix, il importe de renforcer la coordination interne et de préserver la répartition des tâches établie conformément aux mandats existants des différents départements du Secrétariat. Lors de l'élaboration de programmes d'aide à la consolidation de la paix, il importe de garder à l'esprit que la situation de chaque pays est unique et que chacun a ses propres raisons pour expliquer la situation dans laquelle il se trouve. Une solution toute faite ne pourra pas fonctionner. Toute option d'assistance internationale à la consolidation de la paix doit recevoir l'appui inconditionnel de l'État hôte, faute de quoi les problèmes qui existent déjà risquent de s'aggraver.

Le rôle clef dans la coordination de l'aide à la consolidation de la paix appartient à la Commission de consolidation de la paix. Le potentiel de cet organe consultatif intergouvernemental n'a pas encore été pleinement réalisé. Il serait particulièrement utile pour le Conseil de sécurité d'obtenir des informations sur les priorités nationales en matière de consolidation de la paix des États dont la situation est inscrite à l'ordre du jour des deux organes. La transmission de ces informations et l'avis unanime de la Commission pourraient constituer un excellent complément aux rapports du Secrétaire général sans faire double emploi. Cela serait particulièrement utile pendant la période de transition entre la phase de maintien de la paix et la phase de consolidation de la paix, ou lorsque le Conseil examine les missions en vue d'augmenter leur efficacité. En ce qui concerne le financement de l'aide des Nations Unies à la consolidation de la paix, une meilleure prévisibilité ne serait évidemment pas négligeable. Nous pensons que le meilleur moyen d'encourager les États Membres à verser des contributions volontaires est d'assurer une

transparence et une responsabilisation adéquates dans l'utilisation des fonds fournis.

Pour terminer, je voudrais souligner que nous sommes convaincus que seule une approche impartiale et transparente de la consolidation et la pérennisation de la paix peut contribuer à l'efficacité des efforts dans ce domaine. Il importe qu'une telle assistance soit fournie à l'appui des efforts déployés par les États hôtes eux-mêmes, sans imposer de solutions toutes faites ou un mentorat inutile. L'objectif principal de la consolidation de la paix est d'aider les États à se remettre sur pied le plus rapidement possible et à gérer leurs problèmes de développement durable de manière indépendante.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais adresser nos plus sincères condoléances suite au décès de M. George Herbert Walker Bush, quarante-et-unième Président des États-Unis d'Amérique, un grand patriote et un humble serviteur de sa nation, ainsi qu'un ami fidèle de la Pologne. Nos sympathies vont tout particulièrement à ses amis et à sa famille.

(*l'oratrice poursuit en français*)

Qu'il me soit permis maintenant de remercier le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine de leurs exposés. Je voudrais aussi féliciter la Côte d'Ivoire pour son accession à la présidence du Conseil pour le mois de décembre et lui souhaiter un plein succès. Je tiens également à remercier la délégation chinoise pour le travail effectué pendant le mois de novembre.

(*l'oratrice reprend en anglais*)

Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies il y a plus de 70 ans, l'instauration d'une paix pérenne a été le saint Graal de la communauté internationale. Nous avons travaillé avec acharnement à la trouver et à exaucer le rêve de beaucoup mais, jusque-là, en vain. Il y a toujours eu de nouveaux défis et obstacles, tels que des conflits et des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Pour y faire face, il nous faut déployer une large gamme d'activités dans le cadre des trois piliers de l'Organisation : paix et sécurité, développement, et droits de l'homme. Ils sont tous interconnectés et se renforcent mutuellement. Il ne saurait y avoir de paix et de sécurité à long terme sans développement et sans respect des droits de l'homme. S'ils sont interconnectés, ils deviennent plus forts et plus efficaces. C'est pourquoi je voudrais appeler l'attention du Conseil sur les points suivants.

Premièrement, s'agissant du pilier de la paix et de la sécurité, la consolidation et la pérennisation de la paix sont une condition essentielle du développement. À cette fin, les Nations Unies doivent s'attaquer de façon globale aux conflits en utilisant tous les instruments disponibles, de la prévention au relèvement après un conflit, en passant par le règlement pacifique et le maintien de la paix.

Nous devons tous insister sur l'importance de la pérennisation de la paix par le biais d'opérations de maintien de la paix multidimensionnelles, afin de renforcer l'appropriation et les capacités nationales et de rechercher une plus grande cohérence entre les acteurs du système des Nations Unies, notamment au travers de plateformes communes telles que le Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises.

J'en viens maintenant au deuxième pilier : le développement. La nature complexe des défis qui se posent dans les zones sortant d'un conflit exige de conjuguer plusieurs forces pour cibler les inégalités économiques, politiques et sociales. Il s'agit notamment de lancer des interventions et des réformes structurelles fondées sur les besoins, de promouvoir l'inclusion sociale et la réintégration, et de définir les orientations sur les politiques à suivre. Il est essentiel de ne pas fermer les yeux sur les besoins des personnes vulnérables, qui souffrent du fait des conflits.

En outre, il est impératif de bâtir des sociétés résilientes et économiquement et socialement autonomes. Le rôle que nous devons jouer dans ce contexte passe par le partage des responsabilités. Nous devons également démontrer notre solidarité avec ceux qui sont dans le besoin. Toutefois, l'aide humanitaire ne suffira pas à elle seule. Les acteurs nationaux et locaux doivent assumer leur responsabilité et prendre les rênes dans toute la mesure du possible.

Les gouvernements ont un rôle essentiel à jouer pour renforcer l'investissement dans le développement humain, notamment en assurant une éducation de meilleure qualité et l'accès aux soins de santé, deux éléments qui contribueront à élever le niveau de développement, tandis que l'égalité d'accès offre à tous des chances de prospérité. Les politiques doivent faciliter la mise en œuvre de systèmes de soins de santé universels adéquatement financés et assurer l'éducation primaire et secondaire gratuite et universelle.

Il est essentiel de prévenir la discrimination à l'encontre des minorités ethniques et religieuses sur le marché du travail et dans l'accès aux services publics. Les politiques doivent soutenir les rapatriés en leur fournissant les services socioéconomiques de base nécessaires.

Cela m'amène à mon troisième point : les droits de l'homme. Il n'y a pas de processus de paix réussi sans le plein respect des droits de l'homme, gage de la cohésion sociale. Tous les membres d'une société ont le droit d'être égaux et en sécurité. Le non-respect des droits de l'homme dans de nombreuses régions du monde engendre l'instabilité. Les jeunes ont eux aussi leur place dans le pilier Droits de l'homme. Lorsque les jeunes d'une région connaissent une grande frustration et un profond désespoir, le décor est planté pour la déstabilisation. Il est crucial de promouvoir leur participation afin d'assurer une mise en œuvre efficace des programmes de consolidation et de pérennisation de la paix. L'autonomisation des femmes est tout aussi importante. La participation significative des femmes à tous les aspects de la paix et de la sécurité est essentielle.

Pour terminer, une paix durable ne peut être instaurée que si tous les segments de la société sont autonomisés et inclus sur un pied d'égalité. Les pays en période de transition post-conflit doivent se doter des capacités nécessaires pour assumer la responsabilité de leur développement, de leur sécurité et de leur stabilité. À cet égard, la Pologne félicite le peuple et le Gouvernement ivoiriens des progrès qu'ils ont accomplis dans la transformation du pays après le conflit, une transformation qui est la pierre angulaire d'une paix, d'une stabilité et d'une prospérité économique durables.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président Ouattara d'être venu au Conseil de sécurité aujourd'hui.

Je m'associe aux autres orateurs pour exprimer mes condoléances personnelles ainsi que celles de mon gouvernement et de la Reine à la suite du décès du Président George H. W. Bush, que j'ai eu l'honneur de rencontrer à plusieurs reprises. C'était, en effet, un grand homme d'État. Comme l'ont fait le Président et M. Faki Mahamat, il convient également de noter une fois encore la disparition, plus tôt cette année, de Kofi Annan, un autre grand homme d'État qui a collaboré très étroitement avec le Président Bush. Tous deux avaient placé au cœur de leurs efforts ce qui est précisément le sujet du débat qui nous occupe aujourd'hui. Je remercie donc la délégation ivoirienne de l'avoir inscrite à notre

ordre du jour. Je remercie également les autres ministres de leur présence au Conseil de sécurité.

Je pense que c'est une très bonne chose que nous ayons pu bénéficier de l'expérience de la Côte d'Ivoire. Nous avons trop rarement l'occasion au Conseil de sécurité d'entendre parler de ses succès. Nous félicitons le Gouvernement ivoirien de tout ce qu'il a accompli et espérons que ces progrès se poursuivront. Nous applaudissons toutes les réformes que la Côte d'Ivoire a engagées.

Une autre bonne nouvelle à laquelle le Conseil a pu récemment prendre part concerne la levée des sanctions contre l'Érythrée. Ce genre de succès en Afrique est à saluer.

Un certain nombre d'orateurs ont appelé l'attention sur le fait que les deux tiers des conflits armés qui ont pris fin au début des années 2000 ont repris en cinq ans. Il est donc vital que nous restions concentrés, non seulement sur le règlement des conflits, mais aussi sur la pérennisation de la paix à long terme.

J'aimerais axer mes observations sur trois grands enseignements aujourd'hui. Premièrement, et comme d'autres orateurs l'ont fait remarquer, un règlement politique doit inclure l'ensemble de la société, y compris les femmes, mettre l'accent sur les droits de la personne, comme l'a mentionné la représentante de la Pologne, et se soucier de la question des femmes et des filles et de l'éducation, comme l'a dit la Ministre néerlandaise. Ce sont là autant d'éléments vitaux si l'on veut que la paix soit pérenne. Nous devons faire preuve d'audace dans cette approche. Nous reconnaissons qu'il peut souvent être extrêmement difficile, au lendemain d'un conflit, d'être magnanimes et de tendre la main à tous les secteurs de la société. Néanmoins, il s'agit d'un point très important. Dans le cadre de l'expérience britannique en Irlande du Nord, nous pensons que nous avons été en mesure de prendre en considération les intérêts de groupes armés diamétralement opposés dans le processus politique, ce qui a permis deux décennies de paix.

Il est également important que nous dialoguions avec les élites et les encourageons à prendre l'initiative, à dépasser les clivages politiques, ethniques et religieux et à faire des choix difficiles dans l'intérêt de tous leurs citoyens. Je pense que nous n'avons pas oublié que les pourparlers de paix au Yémen sont sur le point de démarrer. Nous espérons que tous les participants aborderont ces pourparlers de manière constructive et dans un esprit de compromis.

Deuxièmement, les structures de pouvoir et les institutions post-conflit doivent être pleinement représentatives et légitimes. Des structures de pouvoir équitables qui élargissent l'inclusion, la responsabilité et la transparence au fil du temps sont plus susceptibles de renforcer une paix pérenne. Cela dit, il doit y avoir un accord politique. Nous savons tous qu'en Iraq, en Libye et en Afghanistan, les luttes de pouvoir non résolues ont sapé le processus ambitieux d'édification de l'État et de création des institutions. Cet impératif n'en revêt que plus d'importance dans le cas de la Syrie. Nous ne pourrions pas envisager de fournir une aide à la reconstruction en l'absence d'un règlement politique.

Il convient également de souligner les vertus de la patience. La Banque mondiale estime qu'il faut au moins 10 ans pour apporter des améliorations significatives aux institutions. Le représentant du Pérou a souligné l'importance vitale de prendre les mesures adéquates dans le domaine des infrastructures. La conclusion que l'on peut tirer de cette idée est qu'un appui prévisible, coordonné et à long terme de la communauté internationale dans son ensemble sera évidemment crucial si l'on veut que la paix perdure.

La Bosnie constitue un exemple de réussite dans ce contexte particulier. Le succès de sa transition vers un État pacifique plus de 20 ans après les Accords de Dayton mérite d'être souligné. Cette réussite tient en partie à la collaboration et à l'appui du Conseil de sécurité, de l'Union européenne, de l'OTAN et de bien d'autres, notamment la société civile et les organisations non gouvernementales. De fait, Paddy Ashdown, qui était le Haut-Représentant en Bosnie, avait trois règles particulières pour gérer la fin d'un conflit. La première était de commencer par l'état de droit. La deuxième était d'avoir un plan et de s'y tenir. Et la troisième était de s'attendre à ce que ça prenne du temps. Nous abordons souvent les choses dans la précipitation, or - et loin de nous bien sûr l'idée de vouloir justifier les retours en arrière - la clef réside dans le fait de continuer d'aller patiemment de l'avant.

Troisièmement, nous devons, à court terme, veiller à répondre aux besoins fondamentaux et, à long terme, appuyer le développement économique. La fourniture d'une assistance vitale est essentielle pour répondre aux besoins humanitaires immédiats après un conflit, mais aussi pour garantir que les processus politiques puissent se développer et donner des résultats. Le développement lui-même doit être inclusif et produire des bienfaits qui

soient largement partagés afin de faire en sorte qu'aucun groupe ne soit laissé de côté par inadvertance.

Le programme pour un travail décent de l'Organisation internationale du Travail et son programme Des emplois au service de la paix et de la résilience soulignent à juste titre l'importance d'un relèvement axé sur l'emploi et sur des possibilités offertes à toute la société, pour favoriser sa croissance et sa cohésion. Tout cela permet de renforcer les objectifs de développement durable. Si nous voulons faire que les deux milliards de personnes qui vivent dans des pays en proie à un conflit ne se retrouvent pas prises au piège du cycle de la violence, nous devons nous attaquer de front à l'instabilité. À cet égard, il a été très utile d'en savoir plus sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine, car, à l'évidence, il va jouer un rôle clef à cet égard.

Il est impossible d'évoquer ici toutes les ramifications de cette question importante, mais je vous remercie encore une fois, Monsieur le Président, d'avoir partagé l'expérience de la Côte d'Ivoire avec le Conseil et d'avoir engagé un débat très approfondi sur la question.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue parmi nous au Conseil, Monsieur le Président, et vous remercier de participer en personne au présent débat. Je remercie la délégation ivoirienne d'avoir convoqué cette séance importante. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général António Guterres et le Président de la Commission de l'Union africaine Moussa Faki Mahamat de leurs exposés détaillés.

Toute période d'après-conflit requiert une stratégie intégrée dont les piliers politique, sécuritaire et économique sont tous essentiels pour la consolidation et la pérennisation de la paix et pour le renforcement de la sécurité et de la stabilité. La mise en œuvre d'une telle stratégie nécessite la présence de nombreux éléments, les plus importants étant la volonté politique, la stabilité et la sécurité, un financement durable des activités en vue d'un relèvement rapide et des investissements continus à moyen et long terme.

Le fait que la Côte d'Ivoire siège aujourd'hui au Conseil en tant que membre non permanent atteste de façon éloquente de l'importance des périodes d'après-conflit. En effet, la Côte d'Ivoire a réussi à sortir d'une grave et longue crise après être parvenue à mettre en place les conditions politiques et de sécurité nécessaires. Elle a dû pour ce faire engager une série de réformes

économiques efficaces dans un certain nombre de secteurs vitaux - agriculture, industrie, exploitation minière et investissement, qui lui ont permis d'éviter de retomber dans le conflit. La Commission de consolidation de la paix a joué durant cette période un rôle essentiel dans la consolidation de la paix et la reconstruction, aux côtés de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, dont le mandat a pris fin en juin 2017, et des contingents de maintien de la paix de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Le plus important pour tout État sortant d'un conflit est de s'approprier le processus de consolidation de la paix, de faire preuve d'une volonté politique sincère de parvenir à la réconciliation nationale et de remédier aux causes profondes du conflit. Le rôle crucial joué par la Commission dialogue, vérité et réconciliation en Côte d'Ivoire, constituée en septembre 2011 et chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme commises pendant le conflit, a énormément contribué à instaurer un climat d'entente sociale et la stabilité politique, notamment en traduisant en justice les auteurs de violations des droits de l'homme et les auteurs de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Elle a été un des facteurs déterminants ayant permis que le processus de transition en Côte d'Ivoire soit mené à bon terme.

L'expérience montre que face à la multiplication des conflits militaires et aux difficultés et obstacles qu'elle rencontre dans certaines situations, l'Organisation des Nations Unies continue d'avoir besoin de l'appui des organisations régionales, au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Il est évident aussi que dans de nombreux cas les organisations régionales permettent, de façon efficace et à moindre coût matériel et humain, de mieux comprendre et gérer les situations. Elles sont également les mieux à même d'analyser et d'interpréter les informations relatives à la paix et à la sécurité dans leurs régions respectives. D'où l'importance d'une collaboration et d'un partenariat efficaces entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, qui forment la première ligne de défense pour aider à régler les crises régionales et éviter qu'elles s'étendent et deviennent une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Les États sortant d'un conflit se retrouvent souvent, du fait de la détérioration de la situation économique et de la destruction des infrastructures, dans l'incapacité de fournir les services de base à leurs populations. C'est là qu'interviennent les institutions

financières internationales, au premier rang desquelles la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, pour aider au relèvement de ces États et au renforcement de leur résilience, et pour contribuer, en coopération et en partenariat avec l'ONU et ses institutions spécialisées, notamment le Fonds pour la consolidation de la paix, à la reconstruction, au développement et à la création d'emplois pour tous, ainsi qu'à l'édification d'un État qui s'acquitte au mieux de ses fonctions et qui promeut le développement économique durable, gage du non-retour du conflit.

En guise de conclusion, nous réaffirmons notre plein appui aux réformes engagées par le Secrétaire général et à ses efforts pour restructurer le pilier Paix et sécurité au sein du Secrétariat, et nous soulignons la nécessité d'atteindre l'objectif 16 des objectifs de développement durable, qui vise à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes et la mise en place d'institutions efficaces.

M. Delattre (France) : Qu'il me soit permis de commencer par exprimer à nouveau à nos amis américains, comme l'a fait le Président Macron, notre profonde sympathie après la disparition du Président George Herbert Walker Bush.

C'est un immense honneur pour nous tous d'accueillir aujourd'hui le Président Alassane Ouattara, et je voudrais, au nom de la France, vous remercier chaleureusement, Monsieur le Président, et à travers vous, la présidence ivoirienne du Conseil de sécurité, pour avoir pris l'heureuse initiative de ce débat essentiel sur la question de la reconstruction post-conflit. Le fait que cette initiative provienne de la Côte d'Ivoire lui confère une signification et une portée toute particulière.

La Côte d'Ivoire constitue, en effet à bien des égards, un exemple et un modèle en matière de sortie de crise et de reconstruction post-conflit, ainsi qu'une source d'inspiration pour nos travaux ici à l'ONU. Ce débat arrive ainsi à un moment charnière pour l'ONU, avec la grande réforme en cours du pilier Paix et sécurité, qui contribue à mettre la pérennisation de la paix au cœur de notre action. Et je tiens ici à exprimer toute notre gratitude au Secrétaire général et au Président de la Commission de l'Union africaine pour leurs interventions importantes, mais aussi pour leur engagement et leur partenariat exemplaires.

J'aborderai successivement les trois dimensions inséparables de la reconstruction post-conflit : la reconstruction économique, la reconstruction des

institutions et ce que j'appellerai la reconstruction du « vivre ensemble ».

Mon premier message porte sur la reconstruction du tissu économique. Après un conflit, la première urgence est de réparer ce que la guerre a détruit : les routes, les infrastructures, les outils de production. Il s'agit de permettre à la vie économique de renaître. Montesquieu disait que l'effet naturel du commerce était de porter la paix. L'histoire nous a montré en tout cas que la reprise des échanges économiques était souvent le meilleur gage d'une paix durable. L'essor économique exceptionnel qu'a connu la Côte d'Ivoire après une décennie de guerre civile est emblématique à cet égard. Et les décisions courageuses que vous avez prises, Monsieur le Président, y ont largement contribué.

Aucune paix n'est solide si les populations n'en ressentent pas les effets concrets dans leur vie quotidienne. Il est essentiel aussi, dans cette phase cruciale de la reconstruction post-conflit, de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté et à ce que la croissance soit suffisamment inclusive pour ne pas semer les germes des conflits de demain. La reconstruction post-conflit repose sur la mobilisation de tous les acteurs : institutions financières internationales, bailleurs multilatéraux et bilatéraux, mais aussi le secteur privé. C'est le sens des efforts de la France, dans le cadre de sa stratégie « prévention, résilience et paix durable », adoptée en 2018, qui vise notamment à associer le secteur privé. C'est un effet l'une des clefs d'une reprise de l'économie, indispensable à une paix pérenne. Enfin, chacun voit qu'il n'y aura pas de paix durable sans développement durable. C'est pourquoi la reconstruction post-conflit doit aussi pleinement intégrer les objectifs du Programme 2030.

Mon deuxième message porte sur la reconstruction des institutions. Nous savons que la bonne gouvernance, qui est naturellement un objectif majeur en soi, permet aussi aux sociétés et aux États d'être plus résilients face aux crises. C'est dire combien la reconstruction post-conflit, c'est aussi la reconstruction des institutions. Il s'agit au fond de rebâtir le contrat social, dans un esprit de redevabilité de l'administration et de rétablissement de l'état de droit. Tous les exemples le montrent, l'institution judiciaire a un rôle majeur à jouer dans cette phase de reconstruction : les victimes doivent pouvoir retrouver, avec la confiance nécessaire, le chemin des tribunaux. C'est l'une des clefs du succès. Les processus de désarmement, démobilisation et réinsertion, et de réforme du secteur de la sécurité,

sont souvent indispensables également pour rebâtir une armée inclusive, respectueuse du droit, et rendre à l'État le monopole de l'usage légitime de la force. Comme l'a rappelé le Président Ouattara, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire a apporté un soutien précieux aux autorités ivoiriennes dans ce domaine.

Mon troisième message porte sur ce que j'appellerais la reconstruction du vivre-ensemble. Après un conflit, surtout après une guerre civile, c'est la société elle-même qu'il faut réparer et reconstruire, en travaillant à la réconciliation des ennemis d'hier. C'est pourquoi la paix doit se préparer le plus en amont possible, idéalement dès le début du conflit. Dans cet esprit, nous soutenons pleinement la réforme du pilier paix et sécurité portée par le Secrétaire général, qui vise précisément à mieux calibrer le mandat des opérations de maintien de la paix, et à préparer la solution politique dès le début d'une crise. Je salue aussi l'action précieuse de la Commission de consolidation de la paix, en complément du travail du Conseil de sécurité. Pour réussir, nous devons agir aussi au niveau des communautés, pour faciliter la réconciliation sur le terrain, car le terrain est toujours le juge de paix. Le Fonds pour la consolidation de la paix est un outil extrêmement efficace pour mener des actions ciblées en ce sens, parfois peu visibles, mais indispensables pour réconcilier les communautés.

Je salue également la volonté du Secrétaire général de cibler davantage les femmes et les jeunes. Les femmes, parce qu'elles sont souvent les premières victimes des conflits. À cet égard, je tiens à saluer votre engagement, Monsieur le Président, en faveur de l'égalité des femmes et des hommes et de la lutte contre les violences fondées sur le genre. Les discriminations, qui entretiennent les violences, doivent être combattues sans merci pour elles-mêmes, mais aussi parce qu'elles constituent un frein aux processus de reconstruction. Le rôle des femmes est irremplaçable pour retisser les liens et œuvrer à la réconciliation, mais elles ne peuvent l'exercer que si elles ont la garantie d'un environnement sûr, où leur parole est écoutée. De même, associer les jeunes au processus de paix, c'est donner une voix aux générations futures et créer ainsi les conditions d'une paix plus durable.

La France est totalement engagée au niveau multilatéral, comme sur le plan bilatéral, pour œuvrer à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix, en particulier dans cette phase cruciale de la reconstruction post-conflit. La France a, par exemple, mis en place un fonds « paix et résilience », pour

appuyer la sortie de crise et restaurer le lien social dans quatre zones : le Sahel, le bassin du lac Tchad, la zone irako-syrienne et la République centrafricaine. Ce fonds, financé en partie sur la taxe sur les transactions financières, est doté de 100 millions d'euros par an, et passera à 200 millions d'euros par an d'ici 2020.

Avant de conclure mon intervention, je souhaiterais, Monsieur le Président, me faire l'écho de votre appel et de celui du Président Moussa Faki Mahamat, concernant les opérations africaines de paix. Comme le Président Macron l'a réaffirmé dans son discours devant l'Assemblée générale en septembre dernier (voir A/73/PV.6), la France soutient pleinement l'initiative portée par l'Union africaine, avec pour objectif l'adoption, avant la fin de l'année, d'un projet de résolution ambitieux sur les opérations africaines de paix. Cette initiative essentielle est portée par l'Union africaine et par le Conseil de sécurité depuis maintenant plusieurs années. D'importants progrès ont été réalisés depuis les dernières résolutions adoptées sur le sujet, que ce soit dans l'abondement du Fonds pour la paix de l'Union africaine - à hauteur de 74 millions de dollars - ou dans la réalisation de cadres de conformité sur les droits de l'homme. Notre compréhension commune de la valeur ajoutée de ces opérations africaines de paix et de leur nécessaire complémentarité avec les opérations de maintien de la paix s'est renforcée. Elles jouent en effet aujourd'hui un rôle majeur sur le continent africain. Il est donc temps de reconnaître les efforts importants entrepris par l'Union africaine et ses États membres, notamment l'engagement à financer les opérations africaines de paix à hauteur de 25 %, et de permettre à ces opérations de bénéficier de financements prévisibles et durables sur contributions obligatoires des Nations Unies.

Le Président : Je prie le représentant de la France de transmettre mes remerciements au Président Macron pour son message qui m'est parvenu hier.

M^{me} Schoulgin Nyoni (Suède) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour présenter nos condoléances au peuple des États-Unis à la suite de la disparition de l'ancien Président George Herbert Walker Bush.

(*l'oratrice poursuit en français*)

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat sur la reconstruction post-conflit.

(*l'oratrice reprend en anglais*)

Je voudrais également remercier le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine de leurs déclarations éclairantes.

Je tiens tout d'abord à féliciter le Gouvernement et le peuple ivoiriens de la résilience dont ils font preuve et des efforts qu'ils déploient pour rétablir la paix et la stabilité et stimuler la croissance économique. Des histoires positives comme celle de votre pays, Monsieur le Président, sont rares et éloignées les unes des autres, mais elles sont une importante source d'espoir et d'enseignements pour un grand nombre de personnes. Vos expériences sont également précieuses pour nos travaux au Conseil de sécurité, notamment dans le cadre de nos travaux conjoints concernant le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel.

La reconstruction et la transition post-conflit ne peuvent être couronnées de succès que dans un contexte de réformes politiques, économiques et sociales plus larges. Comme ce débat l'a montré, il y a une multitude de défis à relever, notamment les conséquences de la violence sexuelle et sexiste. Le traumatisme, la stigmatisation, la pauvreté et les problèmes de santé qui en résultent peuvent avoir des incidences sur plusieurs générations. En réponse, un appui à l'intégration socio-économique est nécessaire pour rétablir la cohésion des communautés. Garantir justice et réparation aux victimes reste un élément essentiel à tous les niveaux, ainsi qu'un élément clef de la reconstitution du tissu social.

Les opérations de maintien de la paix jettent les bases de cette restauration et de cette reconstruction. Il est essentiel de formuler des mandats appropriés, en mettant l'accent sur une solution politique globale. Un plan de sortie ancré dans des processus nationaux de planification du développement pour garantir l'appropriation nationale doit être formulé à un stade précoce de la mission. Un travail intégré à l'échelle du système des Nations Unies est également nécessaire pour que les transitions ne soient rien d'autre qu'une transition, et non la fin d'un type d'appui et peut-être le début d'un autre type d'appui à la reconstruction.

La consolidation de la paix prévisible et cohérente pendant et après les transitions, notamment la manière dont nous finançons le système, est un autre élément essentiel d'une approche globale. Le Fonds pour la consolidation de la paix est un outil important à cet égard. L'engagement d'appuyer les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, tel qu'il est formulé dans l'initiative Action pour le maintien de la paix, est également essentiel.

En sa qualité de Présidente de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix, la Suède a eu l'honneur de travailler avec le Libéria pendant sa transition. Tandis que la mission de maintien de la paix se retirait, la Commission s'est attachée à appuyer et renforcer l'appropriation nationale, et à maintenir l'attention internationale, notamment en mobilisant un appui financier et politique. De nombreux enseignements importants ont été tirés de la transition au Libéria et la Commission peut maintenant servir aussi d'instance importante pour partager ces leçons.

La paix et la sécurité ne doivent pas être considérées isolément, mais plutôt comme étant étroitement liées aux facteurs socioéconomiques qui sont les moteurs aussi bien de la résilience que de la fragilité. L'étude commune publiée par l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale sous le titre « *Chemins pour la paix : approches inclusives pour la prévention des conflits violents* » identifie l'exclusion, les inégalités et les déséquilibres de pouvoir comme étant les principales causes des conflits et de la violence. Dans de nombreux pays, les inégalités croissantes alimentent l'agitation sociale et entravent une croissance économique durable. En conséquence, les politiques visant l'égalité, dans son acception la plus large, créent des sociétés plus pacifiques.

Lorsque l'économie commence à se relever au sortir d'un conflit, il est important de prêter attention à l'augmentation des inégalités économiques. La Suède a lancé l'initiative multipartite Pacte mondial pour le travail décent et la croissance inclusive, élaborée en coopération avec l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Organisation internationale du Travail. Elle fait fond sur l'idée qu'un dialogue social fonctionnant bien et de saines relations industrielles sont des éléments clefs pour relever une large gamme de défis sociétaux en renforçant la confiance et en préparant la voie à la croissance inclusive. En tant qu'élément du relèvement, il sera également important, à une étape donnée, d'obtenir les capacités de participation au système commercial international de manière libre, équitable et durable. Pour éliminer la pauvreté et promouvoir la croissance et le développement durables et inclusifs, nous avons besoin de davantage de commerce, et non pas moins.

Comme le Secrétaire général l'a signalé tout à l'heure, nous avons besoin d'une approche globale. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, de même que l'Agenda 2063 de l'Union africaine et

les résolutions sur la pérennisation de la paix, offrent un cadre pour les démarches de longue haleine visant à renforcer la résilience des sociétés et à remédier aux causes profondes des conflits. Tout cela existe. Nous savons ce qui doit être fait et nous devons le faire. Conformément aux résolutions sur la pérennisation de la paix, nous devons nous écarter des approches séquentielles des conflits, qui souvent causent des cloisons entre la prévention des conflits, l'action humanitaire, les droits de l'homme, le maintien de la paix, la consolidation de la paix, l'état de droit et le développement. Et, bien entendu, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité n'est pas un simple ajout, et il doit être universellement intégré si l'on veut réaliser la pérennisation de la paix. Nous remercions le Secrétaire général de nous rappeler constamment à quel point il est crucial de relier les trois piliers fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies, à savoir la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme.

Pour finir par où j'ai commencé, avec la Commission de consolidation de la paix, celle-ci est bien placée pour contribuer à cette démarche globale et elle doit être mieux utilisée. La Commission est une conseillère clef du Conseil de sécurité lorsqu'il s'agit de pérenniser la paix. Elle peut rassembler des acteurs pour des perspectives plus larges de la consolidation de la paix, en englobant les liens entre la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement. Elle peut aussi faciliter les approches régionales, œuvrer pour renforcer l'appropriation nationale et développer des partenariats pour des solutions novatrices.

Dans son rôle actuel de coordonnatrice entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix, la Suède a travaillé pour approfondir le dialogue entre les deux organes. La Commission a réalisé des progrès importants sur les conseils ciblés et contextualisés et sur la participation aux discussions relatives aux transitions et aux mandats. Nous pensons qu'il existe un large appui pour consolider ces acquis et pour solidifier la coopération entre le Conseil et la Commission. Afin de saisir les meilleures pratiques et d'approfondir davantage le dialogue entre ces deux organes, la Suède a présenté un projet de déclaration du Président du Conseil sur le soutien de la Commission aux efforts du Conseil en matière de pérennisation de la paix. Nous attendons avec intérêt la participation constructive des membres du Conseil à cette initiative.

La Suède poursuivra sa coopération pour des transitions et reconstructions réussies et, ce

faisant, restera également attachée au programme de pérennisation de la paix.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement kazakh, ma délégation s'associe d'emblée aux autres orateurs pour exprimer ses plus sincères condoléances aux États-Unis et à leur peuple à la suite du décès d'un grand homme d'État, l'ancien Président George Herbert Walker Bush. C'est lui qui avait reconnu l'indépendance du Kazakhstan après la dissolution de l'Union soviétique et il laissera un souvenir très cher dans notre pays.

Nous vous souhaitons chaleureusement la bienvenue, Monsieur le Président, dans la salle du Conseil de sécurité et vous félicitons de présider l'événement important et emblématique de votre délégation. Nous remercions aussi la présidence ivoirienne d'avoir souligné l'importance de la consolidation et de la pérennisation de la paix et de nous avoir donné l'occasion de tirer les enseignements des expériences de la Côte d'Ivoire, qui vont de la sortie d'un long conflit à la qualité de membre du Conseil. Nous nous associons à d'autres orateurs pour saluer cette grande réalisation. Nous exprimons également notre gratitude à S. E. M. António Guterres et à S. E. M. Moussa Faki Mahamat pour leur engagement à instaurer une paix durable à l'Afrique.

Ma délégation voudrait formuler les observations suivantes sur la base des enseignements tirés par la Côte d'Ivoire.

Les conflits actuels s'accroissent à un rythme et avec une intensité sans précédent, et ils sont aggravés par les nombreuses menaces nouvelles qui se font jour : le terrorisme, l'extrémisme, les armes de destruction massive, la criminalité organisée, toutes les formes de trafic et de traite, les migrations, les afflux de réfugiés, les violations des droits de l'homme, les changements climatiques effrénés, la grande pauvreté et les injustices multidimensionnelles. En conséquence, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le nouveau programme pour la paix du Secrétaire général, « Action pour le maintien de la paix », ainsi que ses réformes, nous fournissent la façon la plus viable d'aller de l'avant. Ces éléments doivent continuer à renforcer les plans régionaux, tels que l'Agenda 2063 et l'initiative Faire taire les armes en Afrique d'ici 2020, qui doivent être soutenus par la Commission de consolidation de la paix et par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

La consolidation et la pérennisation de la paix doivent donc être une priorité, réalisée au moyen d'une

démarche stratégique et cohérente pour les pays sujets aux conflits ou touchés par eux, dès les premières alertes et non pas comme une intervention au sortir d'un conflit. L'attention internationale doit être accordée à la prévention. Comme l'ont démontré les efforts de l'Organisation des Nations Unies en Côte d'Ivoire, nous devons également surmonter la fragmentation prépondérante et les stratégies cloisonnées au sein du système des Nations Unies lui-même. L'accent à mettre sur l'établissement des fondements de la paix durable dans certaines régions difficiles est crucial, au travers notamment du renforcement de la démocratie, de la sécurité nationale, de l'état de droit, de la gouvernance locale, de l'administration publique, des structures économiques et financières, des services sociaux et de la réconciliation.

La médiation, les négociations et les mesures de confiance entre les parties impliquées pour régler des conflits prolongés, ainsi que des conflits nouveaux, sont les pierres d'édifice du dispositif de consolidation de la paix. Elles sont réalisées au mieux grâce à la coordination des efforts du Secrétaire général et de ses représentants et envoyés spéciaux, de concert avec les organisations régionales et sous-régionales, ainsi qu'avec la Banque mondiale et les banques de développement africaines et européennes. Les donateurs bilatéraux et les organismes internationaux d'aide apportent une contribution vitale, appuyés par la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire, au renforcement des capacités et des institutions et à la réintégration des économies régionales et nationales.

De même, la nature évolutive des conflits exige une stratégie nouvelle, robuste et multidimensionnelle qui conjugue le maintien de la paix, la consolidation de la paix et le développement durable. Une telle stratégie doit inclure l'atténuation des changements climatiques et la conservation des précieuses ressources naturelles. Ces objectifs finals nécessitent aussi un examen de la façon dont nous élaborons et exécutons nos mandats, en élargissant la notion de la paix et de la stabilité, pour la faire passer de la sécurité centrée sur l'État à la sécurité axée sur les êtres humains, et de la sécurité purement militaire à la sécurité non militaire, qui comprend la sécurité alimentaire, hydrique et énergétique, moteurs clefs de la paix. Dans ce processus de pérennisation de la paix et de reconstruction, les programmes pour les femmes, les jeunes et la paix et la sécurité doivent être globaux et sont des plus cruciaux. À cet égard, le Kazakhstan appuie fermement le financement prévisible et durable des opérations de maintien de la paix dirigées

par les Nations Unies et l'Union africaine et a proposé un projet de résolution à ce sujet.

Sur la base de notre expérience de deux années au Conseil, qui a inclus des visites dans la Corne de l'Afrique, la région des Grands Lacs, le bassin du lac Tchad, l'Afghanistan, la Colombie et le Myanmar, ou même en prenant l'exemple de la Côte d'Ivoire, le Kazakhstan propose le renforcement de la coordination multilatérale à l'échelle du système pour améliorer les liens entre le développement et la sécurité, avec des investissements dans l'éducation, la création d'emplois et les soins de santé, ainsi qu'une démarche régionale réorganisée et le respect du principe Unis dans l'action. Cette stratégie n'est pas nouvelle, mais un panache robuste de ces éléments peut créer un modèle universel pour aborder les conflits et pour pérenniser la paix dans d'autres parties du monde.

Nous pouvons également envisager de créer un nouveau paradigme des Nations Unies en matière de consolidation de la paix, de pérennisation de la paix et de développement, en s'appuyant sur les réflexions énoncées par le Président de mon pays dans son manifeste intitulé « *Le monde. XXI^e siècle* », qui propose des structures économiques justes entre les pays pour éliminer les conflits d'ici au centenaire des Nations Unies, en 2045. En outre, par le biais de son code de conduite pour un monde exempt du terrorisme, le Kazakhstan a réussi à mettre en place une plateforme de 80 pays afin d'appliquer conjointement la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et d'éliminer ce fléau d'ici à 2045.

La Première et la Seconde Guerres mondiales sont nées d'un manque de négociations et de dialogue, manque qui persiste toujours, 73 ans après la création des Nations Unies. C'est pourquoi le Président de mon pays a récemment proposé que les principaux acteurs mondiaux et garants de la paix – tels que les États-Unis, la Russie, la Chine, l'Union européenne et d'autres – aplanissent leurs divergences et trouvent ensemble des solutions politiques aux menaces qui pèsent sur la sécurité internationale et la paix durable. Le Kazakhstan estime qu'une telle initiative est susceptible d'avoir un impact profond sur la consolidation de la paix et la paix durable.

L'ONU, organisation internationale la plus universelle, la plus représentative et la plus légitime au monde, joue un rôle irremplaçable. Le Kazakhstan continuera d'apporter son appui indéfectible à l'ONU, en tant que premier émissaire de sécurité et précurseur du développement.

M. Amde (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de présenter à mon tour nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple des États-Unis à l'occasion du décès de l'ancien Président George Herbert Walker Bush. Il laisse le souvenir d'un grand diplomate, lui qui a siégé dans cette salle, et d'un homme d'État courageux dont l'excellence aura surpassé tous les critères qui définissent la stature et la dignité de nos jours.

Nous remercions la Côte d'Ivoire d'avoir organisé le présent débat sur la consolidation et la pérennisation de la paix. Nous sommes très heureux, Monsieur le Président, de vous voir présider cette importante séance. C'est la preuve de votre engagement très concret sur cette question, vous qui dirigez un pays ayant réussi à consolider et à pérenniser la paix. Nous nous félicitons également de la présence de M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, parmi nous aujourd'hui, et nous le remercions de sa déclaration concernant la perspective africaine à cet égard, perspective à laquelle nous souscrivons pleinement. Nous remercions enfin le Secrétaire général António Guterres de ses observations et des réformes qu'il préconise.

Il a été, à juste titre, souligné à maintes reprises que la paix, la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont inextricablement liés. Nous avons donc besoin d'une collaboration plus étroite entre les organes des Nations Unies et les autres parties prenantes pour consolider la paix et mettre en place des sociétés inclusives. Il est absolument essentiel d'assurer la cohérence des politiques et des opérations dans l'ensemble du système des Nations Unies. Nous devons éliminer toute fragmentation institutionnelle. Ce n'est qu'alors que nous pourrions faire en sorte que la consolidation et la pérennisation de la paix soient au cœur de l'action et des activités des Nations Unies. C'est exactement ce à quoi la réforme du Secrétaire général aspire. Lorsqu'elle entrera en vigueur le mois prochain, du moins nous l'espérons, elle renforcera sans aucun doute notre capacité de fournir un appui opérationnel efficace et efficient sur le terrain. Elle sera particulièrement utile dans les situations de sécurité complexes où des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales sont déployées.

De même, un élément important sera de mettre pleinement à profit le rôle que peut jouer la Commission de consolidation de la paix pour mobiliser les organes principaux de l'ONU, établir des liens avec eux et

les conseiller. Nous devons accroître la contribution de la Commission pour veiller à ce qu'elle promeuve une démarche intégrée, stratégique et cohérente. Il est également encourageant de voir les conseils très approfondis que la Commission fournit au Conseil de sécurité sur des questions régionales et nationales précises. Nous nous félicitons de la réforme engagée par le Secrétaire général à cet égard, qui souligne le rôle charnière joué par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour faire le lien entre le pilier Paix et sécurité et les efforts humanitaires et de développement.

Mon pays estime que pour atteindre notre objectif de pérenniser la paix, nous devons renforcer les partenariats avec d'autres parties prenantes. Il s'agit notamment des organisations régionales et sous-régionales, des institutions financières internationales, des gouvernements nationaux et de diverses organisations de la société civile et du secteur privé. Nous devons faire en sorte que cela soit en place à toutes les phases du cycle de conflit, notamment la prévention, le maintien de la paix, les missions politiques spéciales, le règlement des conflits et la consolidation de la paix. En complément de l'action de la Commission de consolidation de la paix, les efforts de consolidation de la paix de l'Union africaine sur le continent s'inscrivent dans le prolongement de la mise en œuvre du Cadre de la politique de reconstruction et du développement post-conflit de l'Union africaine, ainsi que de l'Initiative africaine de solidarité. Nous espérons également que le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité jouera son rôle pour resserrer encore cette coopération au service de la consolidation et de la pérennisation de la paix en Afrique. De même, nous nous félicitons de la signature, entre le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine, du Cadre Union africaine-ONU pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous espérons que, en plus du Cadre pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, cela permettra de disposer d'un guide complet pour la coopération entre l'ONU et l'Union africaine dans les domaines du règlement des conflits et de la consolidation de la paix.

Il est crucial de renforcer la synergie entre l'action de la Commission de consolidation de la paix et celle de l'Union africaine afin de venir à bout de certains des défis complexes auxquels nous continuons de nous heurter en matière de paix et de sécurité, qu'il s'agisse de la transition des missions, des premières

étapes de la consolidation de la paix, des efforts de reconstruction ou d'autres domaines. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction la réunion consultative annuelle conjointe qui s'est tenue à New York en juillet entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Nous pensons en outre qu'il est temps que ces réunions soient institutionnalisées et programmées régulièrement.

Je voudrais souligner que la consolidation et la pérennisation de la paix doivent en définitive faire partie des responsabilités nationales. Elles doivent être prises en charge au niveau national et de manière inclusive. Pérenniser la paix exige la mobilisation du Gouvernement, du secteur privé et de la société civile. Le succès qu'a connu la Côte d'Ivoire lors de sa transition vers la consolidation de la paix montre comment cela peut être accompli. C'est un exemple à suivre. Le rôle de l'ONU et des partenaires internationaux doit toujours être de contribuer au renforcement des capacités régionales, nationales et locales en matière de pérennisation de la paix. Instaurer la confiance requise à cet égard entre les États Membres permettra de disposer des moyens nécessaires pour faciliter la mise en œuvre et l'opérationnalisation de cette nouvelle approche de la consolidation et de la pérennisation de la paix.

Je voudrais saisir cette occasion pour demander aux membres du Conseil d'appuyer sans réserve l'initiative relative aux opérations de soutien à la paix sous conduite africaine, qui nous semble faire partie intégrante de nos efforts pour renforcer la sécurité collective en consolidant et en pérennisant la paix. Nous ne doutons pas qu'elle sera bien accueillie et couronnée de succès.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Burkina Faso.

M. Tiendrebeogo (Burkina Faso) : Qu'il me soit permis de joindre la voix de ma délégation à celles qui l'ont précédée pour saluer également la mémoire du Président George Herbert Walker Bush et pour présenter nos condoléances les plus profondes à sa famille et à l'ensemble du peuple américain.

Avant tout propos, je voudrais, au nom de S. E. M. Roch Marc Christian Kaboré, Président du Burkina Faso, féliciter la Côte d'Ivoire pour avoir accédé à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre et lui présenter nos sincères vœux de succès. Je salue la présidence ivoirienne pour avoir initié ce débat de haut niveau sur cette importante thématique

« Reconstruction post-conflit, paix, sécurité et stabilité ». Par ma voix, le Président Kaboré voudrait exprimer sa reconnaissance à S. E. M. Alassane Ouattara, pour l'y avoir convié. En regrettant de ne pouvoir y prendre personnellement part pour raison de calendrier, il souhaite plein succès à ces travaux.

Je voudrais également féliciter la Chine pour sa présidence durant le mois de novembre et pour l'organisation, les 15 et 20 novembre, respectivement, d'une séance d'information sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) (voir S/PV.8402) et d'une séance d'information sur la paix et la sécurité en Afrique (voir S/PV.8407). Je remercie enfin le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Faki Mahamat, de leurs exposés fort enrichissants.

La réussite des plans de reconstruction pour les pays en situation de post-crise constitue un important catalyseur vers une paix durable dans ces pays, et pour leur stabilité et leur sécurité. L'exemple que nous offre à cet égard la Côte d'Ivoire, qui a su mettre en œuvre une véritable politique de sortie de crise et de gestion post-crise, est riche en enseignements. C'est le résultat de la vision et du leadership du Président Ouattara et du Gouvernement ivoirien, qui ont, très tôt, identifié et pris les mesures appropriées pour la conduite du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion, la réconciliation nationale et la reconstruction. Toutes choses qui ont permis au Conseil de sécurité, par sa résolution 2284 (2016) du 28 avril 2016, de mettre un terme au mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire le 30 juin 2017, ce qui est notable dans l'histoire des missions onusiennes, dont la plupart finissent par être – qu'il me soit permis d'utiliser ce terme – sous contrat à durée indéterminée. Il s'agit là d'un bel exemple pour les pays sortant de conflit, notamment en Afrique, et pour le Conseil de sécurité lui-même.

Comme les membres du Conseil le savent, les conflits et les crises peuvent être multiformes. Sans être en conflit armé ouvert, le Burkina Faso a vécu une crise politique en 2014 et en 2015, qui a profondément ébranlé les institutions et mis à rude épreuve la paix et la cohésion sociale. Durant cette période, le pays a bénéficié de la mobilisation et du soutien de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de l'Union africaine et des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, qui a soutenu les projets de réforme du secteur de la sécurité, de réconciliation nationale et de résilience

des populations. Après une période de transition, le Gouvernement nouvellement élu a dû prendre en compte cette situation dans la mise en œuvre du Programme présidentiel, décliné dès 2016, en un Plan national de développement économique et social. Ce plan s'inscrit en droite ligne du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Par la transformation structurelle de l'économie, à travers la réforme des institutions et la modernisation de l'administration, le développement du capital humain et la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois, le Plan national de développement économique et social vise faire du Burkina Faso un pays à croissance forte, durable, résiliente, inclusive et créatrice d'emplois décents, afin de répondre de manière cohérente aux nombreux besoins des populations. L'objectif ultime est de créer les conditions pour un développement inclusif et durable et d'éradiquer ainsi les causes profondes des crises.

Toutefois, et comme les membres du Conseil le savent et comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, le Burkina Faso est confronté, depuis 2015, à une récurrence des actes terroristes, qui mettent à mal la paix et la sécurité dans le pays, au Sahel et dans l'ensemble de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Conscient que la seule réponse militaire ne suffit pas pour vaincre le terrorisme, le Gouvernement a adopté, en 2017, un Programme d'urgence pour le Sahel, qui vise à assurer aux populations des régions du nord et du Sahel, en particulier les femmes et les jeunes - qui sont les plus vulnérables et les plus perméables aux sirènes des radicaux et des extrémistes -, les services sociaux de base, l'emploi, l'éducation et les infrastructures nécessaires à leur bien-être. Ce programme d'urgence se veut donc une réponse holistique au double défi socioéconomique et sécuritaire que vit cette partie du pays.

L'établissement d'une paix durable doit aussi et surtout s'articuler autour de la prévention des facteurs de fragilité interne des États. Les conflits coûtent cher aux États et à la communauté internationale, d'où la nécessité d'éviter qu'ils se déclenchent, se poursuivent ou s'aggravent. Pour cela, une conjugaison des efforts aux niveaux national, sous-régional, régional et international, y compris au niveau des Nations Unies et des partenariats stratégiques, avec la pleine participation des femmes, est indispensable.

C'est le lieu pour moi de saluer la pertinence du rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la

pérennisation de la paix et l'ensemble des propositions qui y figurent (S/2018/43). Ce rapport met notamment en exergue l'important rôle que jouent les organisations sous-régionales et régionales dans le règlement pacifique des différends, et se félicite des initiatives africaines en matière de consolidation de la paix, comme la politique de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement après conflit et l'Initiative africaine de solidarité.

Pour en revenir à la pérennisation de la paix au niveau national, et pleinement conscient que celle-ci est de la responsabilité première des États, le Gouvernement du Burkina Faso entretient un dialogue inclusif permanent avec les partenaires sociaux, pour un climat social apaisé. La création du Haut-Conseil du dialogue social et du Haut-Conseil pour la réconciliation et l'unité nationale, ainsi que la détermination du Gouvernement à voir éclater la vérité pour permettre à la justice de s'établir et à la réconciliation de se faire dans la sérénité, participent de cette politique.

Je l'ai déjà rappelé, le Burkina Faso, à l'instar des pays du Sahel, fait face au défi de la préservation de la paix du fait des attaques terroristes, dont le recours aux engins explosifs improvisés est le nouveau mode opératoire. C'est donc tout naturellement que notre pays prend activement part aux initiatives visant à établir la sécurité au Sahel, notamment à travers la mise en place de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Le succès de cette Force est un impératif, et un espoir pour les populations affectées. Aussi voudrions-nous réitérer la nécessité que celle-ci soit placée sous le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. C'est également l'occasion pour ma délégation de lancer à nouveau un appel aux Nations Unies et à l'ensemble des partenaires, pour que le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) puisse bénéficier des financements nécessaires, non seulement pour la Force conjointe mais également pour le Programme d'investissement prioritaire que cette organisation a lancé, et dont la première conférence de coordination des bailleurs et partenaires se tiendra demain même, le 6 décembre, à Nouakchott, en Mauritanie.

Les défis qui se posent en matière de consolidation et de pérennisation de la paix révèlent le lien étroit entre la paix, la sécurité, la stabilité et le développement. Il faut dès lors avoir une approche holistique de la problématique si l'on veut y apporter des réponses appropriées et durables. Conjuguée, comme ce fut le cas en Côte d'Ivoire, avec une véritable volonté

politique, la détermination, la vision et le leadership, et surtout l'appropriation nationale du processus de sortie de crise, ainsi qu'un accompagnement bien compris des partenaires et de l'ensemble de la communauté internationale, cette démarche est, à n'en pas douter, la clef du succès, et celle qui évitera aux pays sortant de conflit de sombrer à nouveau dans la crise.

Le Président : Je prie le représentant du Burkina Faso de transmettre mes remerciements au Président Roch Marc Christian Kaboré de l'avoir désigné pour le représenter.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Rwanda.

M^{me} Rugwabiza (Rwanda) : La délégation rwandaise se joint aux autres délégations pour transmettre ses condoléances les plus attristées, ainsi que l'a fait notre gouvernement, au Gouvernement et au peuple des États-Unis d'Amérique après le décès du Président George H. W. Bush. Sa mémoire et ses qualités ont été évoquées ici par plusieurs délégations et nous nous associons à leurs observations.

(l'oratrice poursuit en anglais)

J'ai l'insigne honneur, au nom de S. E. M. Paul Kagame, Président du Rwanda et Président en exercice de l'Union africaine, de féliciter la Côte d'Ivoire et vous, Monsieur le Président Ouattara, de présider le Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous vous remercions également de présider le débat d'aujourd'hui. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général et M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, de leurs exposés.

Le Rwanda s'associe pleinement à la déclaration qui a été prononcée par M. Faki Mahamat.

Comme de nombreux orateurs l'ont dit, le thème du débat d'aujourd'hui est d'une importance capitale pour notre continent. Votre pays, Monsieur le Président, est un exemple d'une nation qui a réussi à sortir d'un conflit. L'Afrique et le Rwanda sont très fiers de ce que la Côte d'Ivoire a accompli en très peu de temps. Le thème du présent débat – « Reconstruction post-conflit et paix, sécurité et stabilité » – reflète la réalité de ce qui se passe non seulement dans votre pays, mais aussi dans plusieurs pays africains. Il est donc utile de faire le point des enseignements tirés de votre expérience.

Bien que le bilan des dividendes de la paix et de la sécurité en Afrique ne soit pas à la hauteur de ce que nous, Africains, voudrions qu'il soit, certains développements

positifs majeurs laissent espérer un avenir prometteur pour le continent. Je voudrais aborder quelques questions continentales avant de passer à quelques observations fondées sur l'expérience du Rwanda.

Les conséquences économiques et politiques des conflits violents sont énormes. Elles l'emportent de loin sur tout investissement concevable dans la reconstruction post-conflit. Ces conséquences comprennent la perte de vies humaines, de biens et d'infrastructures; l'effondrement des institutions de l'État; l'insécurité; et souvent, un tissu social complètement fracturé. C'est de cela qu'il faut tenir compte lorsque nous examinons ce qu'il est nécessaire de faire pour que les pays sortant d'un conflit ne retombent pas dans le conflit. Nous avons constaté que les pays qui ont réussi dans leurs efforts de reconstruction après un conflit partagent quatre piliers.

Le premier, c'est le leadership – des dirigeants capables de prendre des décisions difficiles pour aider les gens à vivre et à travailler à nouveau ensemble, côte à côte, comme l'a mentionné une autre délégation. Le leadership est essentiel pour s'assurer que la reconstruction post-conflit perdure. Les dirigeants doivent être en mesure de convaincre le peuple que même s'il peut se venger, c'est la pire idée qui soit en termes de reconstruction post-conflit.

Le deuxième pilier, c'est l'appropriation. Les processus de reconstruction après un conflit ne peuvent être viables que s'ils sont pris en main et dirigés par les personnes, les communautés locales et les gouvernements qui expriment de manière concrète et tangible la volonté de reconstruire et de rapprocher les populations.

Le troisième pilier est celui des institutions. Nous ne saurions trop insister sur le caractère central du renforcement des institutions de l'État pour les rendre inclusives et responsables.

Le quatrième pilier, c'est la création de partenariats, comme cela a été souligné par de nombreux orateurs. C'est dans la phase fragile des quelques années qui suivent la fin d'un conflit armé que l'appui de la communauté internationale est plus nécessaire que jamais. Toutefois, cet appui doit s'inspirer des efforts nationaux et soutenir les priorités nationales.

J'aimerais maintenant faire part de quelques observations concernant l'expérience de la reconstruction au Rwanda après le génocide, laquelle, à notre avis, pourrait également être utile à d'autres pays. Au début de la phase de reconstruction, nous avons concentré nos efforts sur trois grands domaines

d'action. Le premier – sécurité, paix et stabilité – est le fondement de tout effort de reconstruction. Le deuxième pilier était l'édification de nos institutions, qui avaient été complètement détruites. Le troisième pilier consiste à faire en sorte que la population ressente et profite rapidement des dividendes du développement.

L'objectif ultime de toute réforme post-conflit est de créer des conditions propices à une croissance économique et à un développement humain auto-entretenu, tout en s'attaquant aux principaux facteurs de risque de reprise des conflits. L'une des principales préoccupations doit être d'assurer des processus inclusifs. Très tôt, nous avons veillé à ce que les femmes et les jeunes soient pleinement associés au processus de reconstruction.

La clef de voûte de la reconstruction post-conflit est d'assurer le rétablissement de la sécurité pour tous les citoyens et la stabilité de la nation. Au cours des premières années, nous avons réussi à démobiliser et à réinsérer plus de 10 000 ex-combattants au sein de nos communautés. Ces ex-combattants avaient participé à un conflit particulièrement dévastateur, participant notamment à des meurtres. Il n'a pas été facile de les faire revenir et de les réintégrer dans nos communautés, car il fallait aussi que le Gouvernement assure la sécurité des communautés locales. Toutefois, c'est le type de décisions auquel je faisais allusion lorsque je parlais de dirigeants assez courageux pour prendre des décisions et faire des choix très difficiles. Vous avez démontré, Monsieur le Président, que vous êtes prêt à faire ces choix et à prendre ces décisions difficiles.

La deuxième priorité du Rwanda dans la reconstruction post-conflit a été de reconstruire nos institutions de manière à ce qu'elles puissent fournir des services à tous les citoyens. Pour y parvenir, il fallait que l'état de droit prenne racine, que la lutte contre l'impunité et la corruption soit couronnée de succès et que nous veillions à ce que tout le monde soit traité sur un pied d'égalité.

Le processus de reconstruction doit être inclusif pour prendre racine. Nous savons que la participation des femmes aux processus de paix ajoute de la valeur aux accords conclus. Il est tout aussi important de faire participer les femmes et de veiller à ce qu'elles soient impliquées très tôt dans les efforts de reconstruction post-conflit.

Enfin, les populations doivent bénéficier des dividendes du développement que sont la sécurité et

la stabilité, qui doivent apporter des changements au niveau de vie de la population pour qu'elle soutienne véritablement les efforts du Gouvernement. En ce sens, apporter un appui aux pays qui sortent d'une situation de conflit en investissant dans leurs efforts de développement est vraiment un investissement dans le maintien de la paix et de la sécurité, non seulement dans ces pays mais aussi dans les régions auxquelles ils appartiennent. Grâce aux investissements faits au Rwanda, nous avons été en mesure de sortir des millions de personnes de la pauvreté. En très peu de temps, nous avons réussi à doubler l'espérance de vie dans le pays. Ces investissements doivent donc être concrets et très tangibles.

Tous les éléments que j'ai brièvement mentionnés sont complémentaires et non séquentiels. Ils doivent tous être mis en place, ce que ces pays ne peuvent faire seuls. Si ces derniers doivent, évidemment, les prendre en main et les diriger, ils ont également besoin d'être soutenus, y compris par cette institution. L'expérience du Rwanda montre que lorsque nous investissons dans les personnes, les institutions inclusives et responsables et le développement durable, alors la paix, la sécurité et la stabilité peuvent devenir une réalité irréversible.

Le Président : Je prie la représentante du Rwanda de transmettre au Président Paul Kagame, Président de la Conférence des chefs d'État de l'Union africaine, nos remerciements pour avoir répondu à notre invitation en lui demandant de le représenter.

Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour exprimer nos sincères condoléances au peuple des États-Unis à la suite du décès du Président George H. W. Bush, le quarante et unième Président des États-Unis d'Amérique.

Je voudrais remercier la Côte d'Ivoire et le Président Alassane Ouattara d'avoir organisé et présidé ce débat très important. C'est un honneur d'avoir l'occasion de prendre la parole aujourd'hui. Nous pensons que le présent débat contribuera à maintenir l'élan en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix, qui est l'une des questions les plus importantes pour le Japon.

Je voudrais également exprimer ma gratitude au Secrétaire général António Guterres et au Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, pour leurs exposés instructifs. Je remercie, par ailleurs, les orateurs qui m'ont précédé de nous

avoir fait part de l'expérience de leur pays. Leurs témoignages ont, je crois, considérablement enrichi le débat d'aujourd'hui.

Le Japon estime que la paix n'est pas quelque chose de transitoire comme un cessez-le-feu ou un accord de paix, mais qu'elle implique, au contraire, le maintien constant de la sécurité et de la stabilité longtemps après la signature d'un accord. Il y a un an ce mois-ci, pendant sa présidence du Conseil, le Japon a convoqué un débat public (voir S/PV.8144) axé sur le continuum de la paix. Les orateurs qui ont pris la parole lors de ce débat ont souligné l'importance d'adopter une approche globale et intégrée en prenant en compte les perspectives du continuum de la paix, ainsi que les liens qui existent entre l'action humanitaire, le développement et la paix.

Afin d'instaurer la paix, la sécurité et la stabilité dans les pays sortant d'un conflit, il est essentiel de mettre en place les capacités et les institutions de l'État, et de renforcer la confiance entre l'État et sa population. La consolidation et la pérennisation de la paix sont devenues un domaine d'action prioritaire dans l'ensemble du système des Nations Unies et en particulier au sein du Conseil et de la Commission de consolidation de la paix.

Comme l'a déclaré le Ministre japonais des affaires étrangères en 2016, lorsqu'il a présidé le débat public du Conseil de sécurité (voir S/PV.7750) sur la consolidation de la paix en Afrique, le Japon applique trois principes à cette thématique.

Premièrement, nous nous concentrons sur les personnes sur le terrain. Cette conviction va de pair avec le concept de sécurité humaine qui, en partenariat avec tous les acteurs concernés, vise à protéger et à autonomiser les personnes vulnérables dans une optique de prévention.

Deuxièmement, le niveau de vie doit être amélioré grâce à un développement économique inclusif. Il est crucial de veiller à ce que tous puissent bénéficier des dividendes de la paix.

Le troisième principe est la tolérance de la diversité. Tout en soulignant les valeurs universelles, le Japon respecte également l'importance de la diversité ethnique et de l'appropriation locale.

Ces principes sont conformes à la philosophie qui sous-tend la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD), à savoir l'appropriation et le partenariat. En amont de la

TICAD VII, qui se tiendra au Japon en août prochain, nous avons accueilli un groupe de personnalités éminentes auquel nous avons convié cinq anciens présidents de pays africains. À cette occasion, nous avons discuté des défis qui se posent à l'instauration de la paix et de la stabilité en Afrique, ainsi que des mesures à prendre pour y parvenir. Nous pensons que la Côte d'Ivoire est un bon exemple de consolidation et de pérennisation de la paix. C'est avec grand plaisir que le Japon met actuellement en œuvre un projet dont l'objectif est de promouvoir la réconciliation et la confiance entre cet État et son peuple en développant les infrastructures et en déployant des experts.

Malgré les nombreuses mesures que nous avons prises pour faire progresser la consolidation et la pérennisation de la paix, il reste beaucoup à faire. Comment pouvons-nous utiliser au mieux le Conseil de sécurité, la Commission de consolidation de la paix et les liens bilatéraux et multilatéraux pour mettre en œuvre la consolidation et la pérennisation de la paix? Comment pouvons-nous mettre à profit nos efforts pour faire une différence sur le terrain? Bien qu'il n'y ait pas de solution miracle pour résoudre tous les problèmes simultanément, le débat d'aujourd'hui offre l'occasion d'avoir une discussion plus approfondie sur la façon de faire avancer ce travail. C'est pourquoi je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance. Pour sa part, le Japon continuera d'apporter son soutien, qui comprend des contributions en ressources financières et humaines, afin de renforcer la consolidation et la pérennisation de la paix dans le monde.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Sénégal.

M. Niang (Sénégal) : Je me joins aux orateurs qui m'ont précédé pour réitérer à la délégation des États-Unis, au nom du peuple et du Gouvernement sénégalais, nos condoléances émues suite à la disparition d'un éminent homme d'État et grande figure de notre époque : je veux nommer feu le Président George Herbert Walker Bush.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous transmettre les ferventes salutations de votre ami et frère, S. E. M. Macky Sall, Président du Sénégal, qui, pour les raisons qu'il vous a personnellement exposées lors de votre récent séjour à Dakar, n'a pas pu prendre part à cet important débat. Il m'a également demandé de vous exprimer à nouveau ses chaleureuses félicitations pour la présidence ivoirienne du Conseil de sécurité, ainsi que pour la pertinence de la thématique du jour,

à savoir « Reconstruction post-conflit, paix, sécurité et stabilité ».

Je voudrais également rendre un hommage appuyé au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, pour son engagement fort et ses judicieuses réformes et initiatives en faveur de la promotion de la paix et de la sécurité dans le monde. Je confonds dans le même hommage le Président de la Commission de l'Union africaine, S. E. M. Moussa Faki Mahamat, pour son leadership dans l'implication efficace de l'Organisation dans les théâtres africains, qu'ils soient des théâtres en conflit ou des théâtres en situation de post-conflit. Je me réjouis également de la présence ici parmi nous du Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), M. Jean-Claude Brou, tout en saluant l'important travail que fournit la CEDEAO dans la promotion de la paix et de la stabilité dans notre sous-région.

Qui mieux que la Côte d'Ivoire pour porter le débat d'aujourd'hui? En effet, ce beau pays, diverti un moment par une crise qui a failli avoir raison de ses solides fondements politiques et institutionnels, a pu résister et réussir, et de la plus belle des manières, à retrouver aujourd'hui la place qui est la sienne dans le concert des nations. Le Sénégal, lié à la Côte d'Ivoire par des liens privilégiés, forgés par l'histoire et dictés par une inéluctable communauté de destin, est fier d'avoir pris part à la renormalisation de la situation dans ce pays, d'abord, dès l'éclatement de la crise, au sein de la CEDEAO, ensuite, dans le cadre de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, et ce, jusqu'à la fermeture de celle-ci.

Les leçons apprises de la reconstruction post-conflit, notamment en Afrique, révèlent que les pays concernés sont en général politiquement fragiles, leurs institutions souvent faibles, leurs économies vulnérables, leurs jeunes confrontés au chômage et leurs infrastructures souvent à reconstruire. Les défis auxquels ils sont confrontés dans le cadre du processus de consolidation de la paix sont colossaux. Leurs besoins en termes d'assistance le sont tout autant, notamment en matière électorale, de réforme des secteurs de la justice et de la sécurité, de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), de renforcement des systèmes de santé et d'éducation, ainsi que de relance de l'activité économique et de création d'emplois.

Pour la plupart, il s'agit de pays où tout est à reconstruire après les ravages de la guerre qui, au-delà des vies qu'elle emporte et des édifices et

infrastructures qu'elle détruit, ébranle ainsi le socle même sur lequel reposent ces États. Dès lors, la question de la reconstruction post-conflit reste étendue et se pose avec une grande complexité. Son appréhension correcte requiert ainsi une approche holistique, comme l'a dit tout à l'heure le Secrétaire général, mais aussi coordonnée, qui tient dûment compte des multiples défis, entre autres, d'ordre sécuritaire, politique, institutionnel, économique et financier, tous ces facteurs entretenant, du reste, une interrelation causale.

Au-delà de la réconciliation nationale, le redressement de la situation sécuritaire dans un pays post-conflit est assurément un préalable pour le reste de la chaîne des reconstructions. L'exemple de notre cher voisin, le Mali, avec qui nous partageons une communauté de destin, est assez révélateur de l'impact négatif des problèmes sécuritaires sur les efforts de redressement post-conflit. Le rétablissement de la situation sécuritaire doit aussi demeurer une priorité dans les actions entreprises dans ce cadre. C'est pourquoi, en plus des activités de DDR, il faudra également lutter contre la circulation des armes et veiller à la restructuration des forces de défense et de sécurité, pour en faire des forces républicaines capables d'assurer l'ordre et la sécurité dans ces pays.

Alors que la reconstruction post-conflit requiert d'importantes ressources sur de longues périodes, les financements pour les activités de pérennisation de la paix restent limités, irréguliers et imprévisibles. Or, pour que la paix soit pérenne, il faut que le rétablissement de la sécurité aille de pair avec le développement économique et social. L'absence de financement durable et prévisible constitue, en effet, un obstacle majeur à la mise en œuvre des programmes nationaux de reconstruction post-conflit, dont le processus d'élaboration, fort heureusement, tient de plus en plus compte du principe de l'appropriation nationale et de l'implication de tous les acteurs nationaux.

C'est pourquoi, il convient d'insister sur l'importance de maintenir et de renforcer le soutien et l'accompagnement des pays en phase de transition vers la paix, afin qu'ils puissent continuer de bénéficier de l'attention de la communauté internationale, en particulier en termes de financement durable et prévisible. Cela passe notamment par la mise en œuvre des engagements souscrits dans le cadre des conférences des donateurs, engagements qui tardent souvent à se matérialiser.

L'exemple de la transition réussie en Côte d'Ivoire nous rappelle que la réussite de cette phase critique de la consolidation de la paix est un élément fondamental de prévention de la reprise des conflits, tout en étant un gage de retour à une stabilité durable. La transition vers la paix durable est une entreprise très exigeante et, qui plus est, requiert une planification à un stade précoce. Cette planification doit dûment tenir compte des conditions et objectifs à atteindre pour mener à bon terme toute opération de maintien de la paix. Sous ce rapport, il convient de s'assurer, dès le départ, que les missions de paix puissent créer les conditions nécessaires pour une transition harmonieuse, en prévoyant un retrait et une sortie, sans compromettre les efforts visant à atteindre les objectifs à long terme de la paix et de la stabilité.

Pour ce faire, il faudrait développer des activités de consolidation de la paix, dès les premières étapes de la vie des missions, en orientant les efforts vers le renforcement des capacités nationales, de la gouvernance et de l'état de droit, en s'attaquant aux profonds problèmes structurels et socio-économiques auxquels ces pays sont souvent confrontés, tout en favorisant le maintien d'un dialogue politique et une coordination efficace entre les différentes parties prenantes. Il importe, surtout, de travailler à la création des conditions propices au transfert des fonctions aux pays concernés au moment du retrait des opérations de paix. Certes, c'est une entreprise difficile mais bien réalisable, comme en témoigne l'expérience réussie de votre pays, mais aussi de la Sierra Leone et du Libéria, entre autres.

Les différents intervenants ont mis en exergue les efforts entrepris aussi bien au niveau international qu'à l'échelle régionale et sous régionale, pour aider les pays en proie à des conflits à retrouver le chemin de la stabilité durable. Cependant, ces efforts sont souvent le fait de divers acteurs dont les interventions ne sont pas toujours coordonnées et bien harmonisées, ce qui limite leur impact sur le terrain. C'est tout l'intérêt du concept de pérennisation de la paix, dont la dimension transversale appelle à bâtir des synergies, notamment entre les différents acteurs pertinents pour développer des stratégies et des approches cohérentes et holistiques de promotion d'une paix durable.

Sous ce rapport, il convient de renforcer le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine et ses organisations régionales, afin d'optimiser tout le potentiel qui existe dans le domaine de la pérennisation de la paix. Cela suppose, entre autres, une plus grande

interaction entre la Commission de consolidation de la paix et les organes pertinents de l'Union africaine, pour développer une meilleure coordination ainsi qu'une rationalisation des efforts sur le terrain, ce qui aboutit à la complémentarité des efforts et à l'élimination des doubles emplois. Cela requiert aussi des évaluations conjointes de la nature et des défis à la paix et à la sécurité en Afrique, qui se complexifient de plus en plus.

Enfin, il convient de susciter un dialogue constant, par exemple, sur la meilleure manière d'harmoniser les soutiens aux pays inscrits à l'ordre du jour de la consolidation de la paix.

Le Président : Je remercie le Représentant du Sénégal et le prie de remercier le Président Macky Sall pour son hospitalité et sa représentation, et de ses commentaires aimables.

Je voudrais avant de clore, puisqu'il n'y a plus d'autre orateur si j'ai bien noté, remercier les membres du Conseil de sécurité et, bien évidemment, de la communauté internationale, et remercier également les pays que nous avons invités, ceux présents et ceux qui ont désigné des représentants à cet effet, ainsi que les pays membres du Conseil de sécurité et les pays non-membres du Conseil de sécurité qui se sont fait représenter. Et je remercie tout particulièrement mes frères Moussa Faki Mahamat et Jean-Claude Brou qui ont fait le déplacement pour être avec nous.

Je voudrais dire que ces débats ont été particulièrement enrichissants et, en tous cas, en vous écoutant, moi, j'en ai tiré un grand profit. Je note, comme tous les participants, que la reconstruction et la réconciliation sont des œuvres de longue haleine et qu'il faut s'y atteler. Il ne faut pas penser que tout est gagné d'avance, car il peut y avoir des rechutes, et c'est pourquoi il faut toujours être très vigilants. Je voudrais dire que le Gouvernement et le peuple ivoiriens vont tirer grand profit des importantes contributions, commentaires et observations qui ont été faits, et que les résolutions qui seront tirées de notre présidence en ce mois de décembre en matière de maintien de la paix vont être bénéfique pour tous, surtout pour le continent africain, et que nous aurons des solutions idoines en la matière.

En tous cas, je voudrais dire que ce fut un grand moment pour moi-même et pour le peuple ivoirien. Nous sommes très fiers d'avoir eu cette opportunité et je remercie très sincèrement les participants, au nom de ma délégation et en mon nom propre.

La séance est levée à 13 h 30.